

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président
Mme ANN MUNDY, vice-présidente
M. SERGE FILION
M. CONRAD GAGNON
Mme LISE MARTEL

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

VOLUME 2

Séance tenue le 24 février 2015 à 19 h
Espace Félix-Leclerc
682, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2015	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
M. MICHEL GAUTHIER.....	3
M. GILLES GODBOUT	9
M. RICHARD GOSSELIN	18
Mme JEANNE D'ARC DELISLE.....	24
M. LAURENT LACHANCE	30
M. BERNARD DAGENAIS.....	34
M. STEVE GÉLINAS.....	40
UNE ÎLE UNE VISION	50
M. Jacques Côté	
M. FRANÇOIS BOUFFARD.....	54
Mme NOÉMIE LABBÉ	59
MOT DE LA FIN	63

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2015
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

10 Bonsoir. Mon nom est Yves Lefebvre, je suis président du Conseil du patrimoine culturel du Québec et je suis accompagné ce soir de quatre (4) autres membres du Conseil. Donc à ma gauche, madame Ann Mundy qui est la vice-présidente du Conseil; juste à côté d'elle, monsieur Serge Fillion, ensuite madame Lise Martel et monsieur Conrad Gagnon.

15 Bienvenue à cette deuxième séance d'audience publique qui fait partie de la grande consultation publique sur le plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

20 Merci de votre participation, merci de votre engagement, merci d'avoir pris le temps de nous écrire puis le temps d'être avec nous ce soir, puis merci finalement pour votre vif intérêt pour ce site d'importance nationale.

25 Aujourd'hui donc, ce soir, la parole est à vous. Nous vous écouterons avec beaucoup d'attention et nous rendrons compte fidèlement de vos propos à la ministre de la Culture et des Communications.

30 Je saisis l'occasion pour saluer les internautes qui assistent en direct aux audiences. Ces audiences seront également disponibles en différé dès demain en fait sur le site Web du Conseil. Une transcription des propos verbaux sera également mise à votre disposition sur notre site Internet dans quelques jours.

35 Je voudrais rappeler les grandes étapes de l'adoption de ce plan de conservation. Il y a eu d'abord, le 21 janvier, ici même une séance d'information au cours de laquelle le ministère qui a produit ce plan de conservation là est venu le présenter, puis ça a été l'occasion d'un échange avec vous pour essayer de mieux comprendre les tenants et aboutissants du plan. Ça, ça a été la première étape, donc le 21 janvier dernier.

40 Ce soir, bien, comme je viens de le dire, c'est à vous de vous exprimer là-dessus, nous dire ce que vous en pensez. Et par la suite, dans les jours ou les semaines qui viennent, le Conseil va produire un rapport de consultation, un rapport de consultation qui sera essentiellement un résumé organisé de vos propos, de vos commentaires, de vos suggestions.

Je dis un résumé organisé, dans le sens qu'on essaie de présenter l'ensemble des propos de façon pour éviter les redondances, puis essayer d'organiser un petit peu les propos par thèmes,

mais ça reflète fidèlement les propos qui sont énoncés. C'est pas l'opinion du Conseil qui est exprimée dans le rapport de consultation.

45 Dans un troisième temps, le Conseil devra formuler à la ministre un avis sur le plan de conservation. Je rappelle à cet égard que le Conseil du patrimoine culturel est un organisme de consultation autonome et indépendant du ministère de la Culture. Je sais qu'on a tendance, étant donné qu'on est en interface et qu'on se parle ce soir, parfois vous pouvez avoir tendance à parler de notre plan de conservation ou de nos orientations, etc., bon, on fera pas de sémantique, mais il s'agit du plan de conservation préparé par le ministère, et puis le rôle du Conseil, c'est d'essayer de capter vos propos et de formuler un avis à la ministre sur ce plan-là.

50 Troisièmement, après l'avis du Conseil à la ministre, le ministère de la Culture et des Communications va, à partir de ce rapport de consultation et à partir de cet avis-là et à partir de ce que vous aurez dit ce soir, va modifier ou bonifier le plan de conservation.

55 Et finalement, par la suite, dans X semaines, ce qui ne devrait pas être très long, parce que je crois, d'après ce que j'ai pu voir, ce serait d'ici à l'été, la ministre rendra public le plan de conservation qui, à ce moment-là, va contenir ses orientations qui vont désormais guider ses décisions quant aux demandes d'autorisation pour les interventions dans le site.

60 Donc dans ce processus, votre contribution est très importante. C'est dans cet esprit-là que la ministre nous a demandé de mener cette consultation, afin de faciliter les échanges et de faciliter l'expression des opinions.

65 Je souhaite donc un exercice efficace, un exercice qui nous permette d'apporter une valeur ajoutée, un exercice qui se déroule dans un esprit d'ouverture, de rigueur et bien sûr de respect.

70 Le Conseil a accueilli favorablement toutes les demandes d'intervention qui nous ont été présentées, d'où l'ajout d'une seconde séance. On a dû, contrairement à ce qu'on avait anticipé, on a dû faire deux (2) séances, compte tenu du nombre de mémoires qui nous étaient présentés.

75 Donc le corollaire de ça, c'est que je dois vous demander votre collaboration en vous en tenant rigoureusement aux cinq (5) minutes qui vous sont accordées pour nous présenter une synthèse de vos mémoires. Une période d'échange avec les membres du Conseil s'ensuivra.

Je veux vous remercier – peut-être juste un point là-dessus! Soyez assurés que les mémoires, on les a lus, on les a analysés, on les a discutés entre nous, on a fait des fiches synthèses, donc on les a vraiment lus et compris, vos mémoires.

80

Donc ce qui nous importe ce soir, c'est que vous alliez à l'essentiel pour nous dire ce que vous croyez important que nous retenions de votre mémoire.

85

Alors je voudrais remercier tous les participants et remercier en particulier ceux qui nous ont transmis leur mémoire.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MICHEL GAUTHIER**

90

PAR LE PRÉSIDENT :

95

Sans plus tarder, j'inviterais notre premier intervenant, monsieur Michel Gauthier à prendre la parole.

100

Et pour les fins de l'enregistrement des propos, je vous demanderais s'il vous plaît de vous identifier lorsque vous prenez la parole au micro. Merci monsieur.

105

PAR M. MICHEL GAUTHIER :

Merci. Mon nom est Michel Gauthier, je suis résident à Saint-François, nouveau, donc un peu étrange, mais avec quarante (40) ans d'expérience dans un arrondissement historique autre qui est celui de La Prairie. Donc j'ai vu un peu l'évolution de l'arrondissement, l'évolution des mentalités au cours des trente-cinq (35) années environ, et c'est quelque chose qui m'est revenu à l'esprit quand j'ai écouté à la première séance d'information en janvier, de voir la réaction dans la salle au plan de conservation.

110

Donc je vais être bref, puisqu'on s'en limite à cinq (5) minutes. Mes commentaires sont que le plan de conservation comme tel est un bon document, il est bien étoffé, met l'accent sur la conservation mais pas sur la mise en valeur. Je le soutiens comme document, mais je crains qu'à cause de ça, il soit vu comme une somme de contraintes arbitraires et pour moi, il est à ce niveau-là incomplet.

115

Pour moi, un plan de conservation n'a de sens que s'il est accompagné d'un plan de mise en valeur qui définit la vocation future de l'Île à terme et se dote de moyens de préserver cette vocation, incluant des campagnes de sensibilisation et des incitatifs sérieux.

120 Sans ce deuxième volet, le MCC n'aura réussi peut-être qu'à créer de la confusion, des frustrations, et on continuera à voir se dégrader jour après jour un bien collectif et identitaire pourtant essentiel à tous les Québécois. Et je fais pas de politique en disant ça.

125 La vocation de l'Île pour moi, si je reviens à l'essentiel, elle doit reposer sur une agriculture – c'est mon point de vue, mais je pense que ça pourrait être partagé – une agriculture familiale coopérative faite à l'échelle humaine, protégée de la spéculation urbaine et bénéficiant d'une marque de commerce basée sur la préservation du patrimoine et une image de terroir.

130 C'est évident que les terres à l'île sont limitées, c'est pas les terres de la région de Saint-Hyacinthe ou de Saint-Philippe ou de quelque chose comme ça, je pense que les gens de l'UPA vont comprendre ça très bien, et je pense que l'image du patrimoine, de la préservation du patrimoine et du terroir est quelque chose d'important pour la viabilité de l'agriculture sur l'île pour moi. Je parle économie quand je dis ça, je pense pas que je rêve patrimoine, là.

135 Une vocation complémentaire basée sur le patrimoine, le loisir, le tourisme au profit des résidents de l'île, de tous les Québécois et des autres visiteurs. C'est également l'autre volet d'un plan de valorisation.

140 Un volet additionnel de mise en valeur est donc essentiel pour contrer la perception des contraintes arbitraires, mais aussi pour forcer les intervenants, ministères, villes, MRC et autres groupes d'intérêt à se doter de mécanismes de fonctionnement et d'incitatifs financiers et éducatifs pour y arriver. J'ai mis quelques suggestions dans mon mémoire. Évidemment, c'est un mémoire que j'ai préparé à quelques jours d'avis, donc c'est pas un travail professionnel.

145 Je m'adresse à la ministre plus particulièrement, on m'a dit que ça se rendrait, pour lui rappeler que le MCC a un rôle de maître d'œuvre essentiel à jouer, car l'Île-d'Orléans est un symbole identitaire unique au Québec, qu'il s'agisse de patrimoine ou de terroir agricole.

150 J'ai vu personnellement la dernière Loi sur le patrimoine comme un abandon de responsabilités sous couvert d'un transfert improvisé vers les villes, faute de budget et de volonté politique sérieuse. C'est ma perception. Je ne dis pas qu'elle est vraie, mais c'est ma perception.

155 Si ce n'est pas le cas, le MCC doit assurer son rôle de conservation mais également de mise en valeur, en se concertant avec les villes, la MRC et les autres ministères, Tourisme, municipalités, Agriculture, c'est tous des ministères qui ont quelque chose à dire dans le dossier de l'île si on veut en faire un cas modèle, pour développer justement un vrai modèle de mise en valeur.

C'est son rôle et cela cadre très bien avec le développement économique dont ce gouvernement aime bien parler. Et là encore, je fais pas de politique en le disant.

160 La France a fait du tourisme son industrie principale, complémentaire à son agriculture d'ailleurs, et je ne vois pas pourquoi le Québec en ferait pas autant. C'est une industrie propre, c'est une industrie qui est belle, c'est une industrie qui est agréable et si on peut vivre dans une carte postale, pourquoi pas!

165 En terminant, j'ai tenté d'ébaucher dans le mémoire des suggestions pour soutenir ce que moi, j'appelle le droit collectif à voir le patrimoine de tous les Québécois protégé tout en tenant compte des droits des particuliers, des individus qui sont fiduciaires de ce patrimoine-là.

170 Ceci implique les municipalités, possiblement d'autres ministères, car ce sont les municipalités qui taxent les propriétaires en général, alors que les contraintes, comme les incitatifs pour préserver ce qui est d'intérêt national, qui va au-delà des municipalités, relèvent en grande partie des gouvernements supérieurs qui donc doivent contribuer à un plan de mise en valeur.

175 Je termine avec deux (2) exemples d'applications possibles susceptibles de donner du corps à ce droit collectif, parce qu'en Amérique du Nord, le droit collectif, c'est pas toujours bien vu, mais pourtant, ça existe, on a quelque chose de commun à préserver, et jamais personne pour le représenter au moment important quand il s'agit de démolir un bâtiment.

180 Donc pour moi, un des cas, dans le cas de bâtiments d'intérêt patrimonial, maisons, églises, chapelles, bâtiments agricoles, et moi, je ne fais pas la distinction, la municipalité pourrait envisager, pas envisager, pourrait créditer, au niveau de la taxation foncière, un pourcentage annuel de travaux de préservation ou de mise en valeur dont une partie lui serait remise par le MCC ou le ministère des Affaires municipales, c'est un intérêt collectif, on l'a dit, et ces crédits seraient applicables, évidemment sur présentation de factures. Il s'agit pas d'inventer une subvention gratuite.

190 Un autre cas d'application que je trouve personnellement intéressant, au niveau des angles de vue du chemin, qu'est-ce qu'on voit des paysages, qu'est-ce qu'on voit des champs ou de sites naturels à préserver! Là aussi, la municipalité, le MCC, le milieu identifie des sites à préserver, et la municipalité crédite un abaissement fiscal annuel incitatif à leur préservation. Là encore, le gouvernement doit y contribuer.

195 Dans les deux (2) cas, ce genre de crédit donnerait une base quantifiable au droit collectif à faire valoir, si les intérêts individuels devaient être en contradiction avec l'intérêt public. C'est pas une confiscation de droits privés, c'est juste un équilibre qu'on essaie d'établir en lui donnant une

base légale. En Amérique du Nord, c'est toujours important d'être capable d'argumenter ce genre de point là.

200 Donc c'est à peu près l'essentiel de mes commentaires. C'est sûr qu'il y a d'autres suggestions qui sont dans le mémoire, je suis toujours disponible pour en discuter si vous voulez aller plus loin.

205 J'écoutais tout à l'heure les commentaires – mon improvisation de dernière minute, et c'est la dernière – sur les décisions; est-ce que les décisions impopulaires doivent se prendre au niveau municipal ou au niveau des paliers supérieurs! Personnellement, j'aurais tendance à privilégier les paliers supérieurs. D'une part, parce que les niveaux municipaux qui sont de toute bonne volonté – puis personnellement, je suis très très positif, mon expérience à La Prairie a été très bonne dans ce sens-là – mais ils sont soumis à des pressions énormes des gens qui sont leurs voisins, des fois même leurs parents, et des spéculateurs dans certains cas, parce qu'au niveau municipal, la spéculation est très forte. Donc à un moment donné, il doit y avoir des normes qui viennent au-delà d'eux.

210 On l'entendait tout à l'heure, on entend tendance à blâmer, puis c'est un peu facile, le ministère, mais au moins, ça s'assure qu'il y a une certaine distance de bras, je m'excuse de l'anglicisme, pour effectivement maintenir une position qui est d'un intérêt commun. Voilà mes commentaires.

PAR LE PRÉSIDENT :

220 Merci. Avant de discuter comme tel de votre mémoire, vous avez mentionné que vous avez la perception, avec la nouvelle loi, que le ministre veut se délester de ses responsabilités. Qu'est-ce qui vous donne cette impression-là?

PAR M. MICHEL GAUTHIER :

225 Bien, parce que je l'ai vécu à La Prairie. Je me suis intéressé beaucoup à une maison ancienne qui, en principe, avec la nouvelle loi, devait être citée; il y a eu une étude au niveau de la MRC, ça a traîné quatre (4) ans, les gens ont eu vent qu'il y a une contrainte qui pouvait s'en venir, ils en ont profité pour démolir la maison, et le seul résultat concret que j'ai vu de cette loi-là, c'est de faire démolir la maison, personnellement.

230 Et donc c'est basé un peu, puis sur l'observation aussi que les municipalités en général – peut-être qu'avec le temps, ça va venir, parce que tout le monde au moins est de bonne volonté – mais les municipalités sont pas équipées, sont pas nécessairement outillées non plus pour le faire.

235

240 Puis même si elles étaient outillées, comme je disais, elles sont soumises à des pressions qui sont locales, qui sont très fortes, et je pense que c'est jamais mauvais, quand on parle d'un intérêt qui va au-delà d'une municipalité, d'avoir également un porte-parole. Et j'ai eu l'impression que le ministère des Affaires culturelles a transféré un petit peu tout ça au niveau des municipalités.

245 Les seuls bâtiments, parce que j'ai fait la démarche moi-même dans le cas de la maison qui m'intéressait, et on m'a dit, si c'est pas d'un intérêt national tel que défini par Québec, Québec n'interviendra pas pour classer cette maison-là. Alors que c'est une maison d'un très très grand intérêt local pour les gens de la rive sud.

J'espère que ça répond à votre question.

PAR LE PRÉSIDENT :

250 Oui, oui, très bien. Mais je saisis l'occasion peut-être pour rappeler, ça peut être utile, parce que c'est souvent pas évident, tout ça, là, qu'avec la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel qui a été mise en place donc en octobre 2012 et qui a été adoptée un an avant, en octobre 2011, la loi prévoit que le ministre peut transférer des responsabilités aux villes, aux municipalités, bon, en tout ou en partie.

255 Sauf que c'est pas simplement : je vous envoie mes responsabilités et je m'en délaisse. Il y a des conditions. La première condition, c'est qu'il faut que la demande provienne de la ville. C'est pas le ministre qui transmet la responsabilité. Il faut que la ville ou les municipalités le demandent.

260 Deuxième condition, la ministre doit vérifier si la réglementation municipale est conforme aux orientations de son plan de conservation. Deuxième condition.

265 Et troisièmement, la ministre va vérifier si la municipalité qui fait la demande a l'expertise nécessaire pour procéder.

Et finalement, elle va confier au Conseil du patrimoine culturel le soin de lui rendre compte à tous les cinq (5) ans de la façon dont ça s'est produit, que ça s'est géré.

270 Alors je voulais juste préciser ça. C'est pas simplement, tiens, prends le paquet! C'est quand même balisé.

275 Mais revenons donc à votre mémoire comme tel! Vous avez évoqué dans votre mémoire écrit en tout cas, votre expérience à La Prairie, et vous avez notamment dit que la conservation a fini par s'imposer de soi et la pression du milieu a évolué en ce sens, à tel point que les élus municipaux sont devenus des promoteurs.

PAR M. MICHEL GAUTHIER :

Oui, c'était vrai.

280 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Comment vous expliquez ça? C'est quoi le secret du caramel dans la Caramilk, là?

285 **PAR M. MICHEL GAUTHIER :**

Bien, le secret du caramel, c'est qu'effectivement, entre la première réaction, parce que je faisais partie d'un comité de citoyens à l'époque, la première réaction de la population à l'arrivée de la déclaration de l'arrondissement, dans le temps c'est comme ça qu'on appelait ça, ça a été de dire, ah bien, on va être contraint, le gouvernement va me dire comment aménager ma maison à l'intérieur, en plus!

290

Et ça a commencé comme ça. Donc quand je dis que ça s'est inversé, c'est par rapport à cette première réaction là.

295

Il y a eu, après ça, des programmes d'amélioration de quartiers donc qui couplait des argents du ministère avec les argents des Affaires municipales, je crois, qui ont multiplié les moyens, probablement des contributions de la Ville, je ne me souviens plus exactement, et à ce moment-là, peu à peu, les gens ont commencé à voir qu'effectivement, leurs maisons, finalement, avaient une valeur, parce qu'à La Prairie, les gens qui réussissaient dans la vie quittaient La Prairie. Moi j'étais arrivé comme étrange à La Prairie, là.

300

Et à ce moment-là, les gens ont commencé à voir effectivement que les maisons se restauraient, puis que finalement, soit dit en passant, se revendaient, et effectivement, on commençait à comprendre que c'était peut-être un meilleur investissement d'investir dans leur maison que dans une grosse voiture qui est un tas de rouille au bout de dix (10) ans.

305

Donc dans ce sens-là, les gens ont compris ça progressivement; je dis pas tout le monde, il n'y a pas de monde parfait, mais moi, je l'ai vécu d'un point de vue de la barrière, là, j'ai vu le mouvement s'inverser, au point que peu à peu, les politiciens, y compris le dernier conseil de ville, avec la mairesse qu'on avait, qui est décédée l'année passée, mais au point que le conseil de ville devenait le promoteur de fouilles archéologiques, le promoteur d'une mise en valeur. On avait fait, par exemple, marqué le tracé de la palissade dans les rues de La Prairie.

310

On a vu la Ville s'impliquer là-dedans puis en faire de la publicité en parlant de son arrondissement historique, avec une certaine fierté. Donc dans ce sens-là, ça a été une assez

315

bonne expérience. Dommage que le ministère des Affaires culturelles ne déclare plus tellement d'arrondissements, mais ça a été, dans le cas de La Prairie, je pense, quand même une bonne expérience.

320 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup, monsieur Gauthier.

325

GILLES GODBOUT

PAR Mme ANN MUNDY :

330 Monsieur Gilles Godbout.

PAR M. GILLES GODBOUT :

335

Bonsoir. Je m'appelle Gilles Godbout, j'habite à Saint-Laurent. Alors moi, je suis relativement nouveau à l'Île-d'Orléans, y habitant depuis quelques années, mais mon ancêtre y était au XVII^e siècle. Alors c'est lui qui m'a inspiré de la rédaction de mon mémoire, et je voudrais poursuivre son œuvre pendant encore quelques centaines d'années! Dans la mesure de mes moyens.

340

Je vais commencer par quelques considérations générales sur le plan lui-même, tel qu'il est présenté.

345

Il me semble que le plan est conçu pour le ministère de la Culture lui-même. Il ne me paraît pas répondre à des attentes jugées depuis longtemps prioritaires pour la population de l'île et, d'autre part, il impose aux résidents l'exclusivité ou la quasi-exclusivité de responsabilités qui me paraissent excessives.

Ainsi, les efforts exigés des particuliers priment sur les interventions qui commanderaient une contribution publique dont pourtant la portée pourrait rejaillir sur l'ensemble de la communauté.

350

Brièvement, je pense entre autres à l'entrée de l'île et je pense aussi à la ligne de transmission d'Hydro-Québec. Je reviendrai un petit peu plus loin pour préciser ma pensée.

355

Par ailleurs, je trouve que le plan est quelque peu culpabilisant, du genre faites ce que je dis, sinon ça n'ira pas bien! Alors qu'il devrait plutôt être axé sur la sensibilisation, l'accompagnement, le soutien dans un souci de collaboration et de solidarité.

Je vais traiter un petit peu des pouvoirs de la ministre entre autres qui vient appuyer ce que je disais un petit peu plus tôt.

360 En s'articulant autour des articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine, le plan révèle l'omnipotence de la ministre. Quant à lui, l'objet même de la consultation précise que le plan de conservation est d'abord destiné à guider les décisions de la ministre lors de l'autorisation d'interventions prévues aux article 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel.

365 Je tiens à souligner aussi qu'en janvier, lors de la séance d'information, à quelques reprises on nous a mentionné que si on était là à cette séance d'information et s'il y avait une consultation, c'était au bon vouloir de la ministre. Alors ça, ça me paraissait un petit peu fort dans un contexte comme celui-là, dans une situation où on va définir l'avenir de toute une communauté; qu'il n'y ait pas eu de consultation ou de séance d'information, ça m'aurait paru inconcevable.

370 Un mot sur la terminologie. J'insisterai pas, parce que c'est un point qui rejoint ce qui a déjà été exprimé cet après-midi. Dans le plan, il me paraît inapproprié d'utiliser les verbes «privilégier» et «favoriser», parce qu'il n'existe pas de choix. Ce qu'on a fait, c'est imposer par le passé, alors qu'avec ces verbes-là, on aurait pu penser qu'il y aurait une certaine souplesse dans l'application des orientations.

375 Et malheureusement, il y a plusieurs insulaires qui ont dû en faire les frais.

380 Un dernier petit point en ce qui concerne les considérations générales! C'est celui de l'information des secteurs d'activité périphérique. Vous allez comprendre ce que je veux dire. En fait, tous les intervenants des secteurs d'activité comme ceux du milieu immobilier, du notariat, du droit et des autres entreprises concernées devraient être expressément consultés dans le cadre d'un exercice comme celui-ci et, par la suite, être informés expressément du contenu du plan de conservation qui sera mis en place, afin d'éviter des surprises, soit pour les résidents qui sont déjà là ou pour les personnes qui aimeraient venir habiter à l'île.

385 Je voudrais maintenant exprimer quelques préoccupations particulières en ce qui concerne le cadre naturel et les qualités visuelles.

390 À mon point de vue, le plan accorde relativement peu d'espace au cadre naturel et aux qualités visuelles, comparativement à toute l'emphase qu'il met sur le cadre bâti.

395 Pourtant, les deux (2) premiers, le cadre naturel et les qualités visuelles servent d'écrin au troisième, au cadre bâti. Le plan devrait donc leur consacrer une attention plus grande pour susciter l'intérêt à l'égard des richesses de l'île.

Ainsi, le plan devrait aborder des questions aussi simples que la propreté des abords du réseau viaire, le nettoyage des fossés, des trottoirs, choix de végétation, l'entretien des haies, la bonne tenue des aménagements situés en bordure de route, les clôtures, des murs, des constructions diverses.

400

À ce sujet, j'aurais pu prendre des exemples de certains secteurs de l'île qui auraient été de bons exemples, mais pour être sûr de ne pas offusquer qui que ce soit, je vais plutôt référer à l'Île-du-Prince-Édouard. Les gens qui sont allés à l'Île-du-Prince-Édouard ont pu voir, à partir du pont de la Confédération, en allant vers Souris, les foules de paysages extraordinaires, et on les voit, et on se demande un peu qu'est-ce qu'il y a de beau là-dedans, mais finalement, c'est parce que c'est ramassé, les choses sont à leur place, ce n'est pas nécessairement compliqué, ce ne sont pas nécessairement des châteaux, mais c'est beau. Alors voilà, je voulais vous soumettre ça.

405

Par ailleurs, je pense qu'on peut douter que la seule inscription d'une orientation comme favoriser l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications puisse arriver à convaincre Hydro-Québec de faire disparaître sa ligne de transmission qui sillonne l'île et le fleuve sur des kilomètres, même s'il s'agit d'un des pires accrocs visuels sur l'île, ou encore d'éliminer la disgracieuse enfilade de poteaux et de fils qui longent l'entrée de l'île.

410

Plus récemment aussi, le ministère aurait eu une belle occasion d'appuyer la municipalité de Saint-Laurent pour obtenir d'Hydro-Québec de meilleures conditions pour l'enfouissement des fils dans le village.

415

Alors la question que je me pose, le ministère serait-il moins exigeant pour un puissant intervenant comme Hydro-Québec que pour les particuliers?

420

En ce qui concerne le cadre bâti des secteurs agricoles et villageois, j'ai un certain nombre de commentaires. Ce que je dis, c'est que le plan de conservation comprend des orientations qui vont requérir des efforts financiers importants voire impossibles pour nombre de résidents actuels, et ces mêmes contraintes là introduiraient, en fait ces orientations-là introduiraient des contraintes dissuasives qui pourraient nuire à la venue de nouveaux résidents à l'île.

425

Et ces conséquences pourraient prendre diverses formes. Les propriétaires des résidences visées, donc des résidences inventoriées, ne sont pas tous en mesure d'assumer financièrement les impacts de l'application du plan. Il faut être conscient à ce sujet-là que le coût de certains matériaux dits traditionnels est de quatre (4) à cinq (5) fois plus élevé que le matériau de substitution qui affiche pourtant une bonne qualité, tant sur le plan visuel que de l'efficacité, que de la durabilité.

430

435 Entre autres, et ça a été souligné souvent, des propriétaires issus de familles souches
pourraient devoir se départir d'un bien légué par leurs ancêtres devant l'obligation de se conformer
à certaines orientations trop onéreuses. Et ce serait fort dommage.

440 Dans le cas de certaines propriétés inventoriées dont la valeur est relativement faible, le coût
des matériaux traditionnels représenterait un fort pourcentage de la valeur totale de la résidence.
Et ça a été dit cet après-midi, moi, j'y ajoute un exemple! Par exemple, installer une toiture de
cinquante mille dollars (50 000 \$) sur une résidence évaluée à deux cent mille (200 000 \$), ça me
paraît déraisonnable. Le ratio est totalement disproportionné par rapport à ce qui se pratique
aujourd'hui dans l'industrie de l'habitation.

445 Par ailleurs, certaines résidences ne sont pas dans un état justifiant un investissement de cet
ordre. L'effet visuel pourrait même s'avérer inharmonieux, donc en contradiction avec le but
recherché.

450 L'investissement requis pour remplacer certains matériaux, notamment le bardeau
d'asphalte, par un matériau traditionnel, comme la tôle à la canadienne, à baguettes ou des
bardeaux de cèdre, n'ajoutera jamais à la propriété la valeur commerciale équivalente. Donc pour
le propriétaire, il s'agit, à toutes fins utiles, d'une perte sèche.

455 Et les propriétaires qui ont acquis récemment une maison inventoriée se voient comme un
peu piégés, je fais un peu le parallèle avec la cage à homard, mais on n'ira pas plus loin que ça là-
dedans! Ils se voient un peu piégés par l'adoption inattendue du plan de conservation, d'où une
incidence négative aussi importante qu'imprévue sur leur investissement. En connaissance de
cause, ils auraient certainement négocié autrement le prix d'achat de leur propriété ou auraient
460 simplement renoncé à leur projet d'acquisition. Alors ce n'est certes pas le genre d'accueil qu'on
souhaite pratiquer à l'Île-d'Orléans, je ne crois pas du moins.

465 De même, les acquéreurs de propriétés ancestrales font généralement face à de lourdes
dépenses pour actualiser la fonctionnalité de ces demeures. On parle de plomberie souvent qui
n'est pas à jour, d'électricité, de chauffage, d'isolation, de problèmes structuraux. Donc ces travaux
qu'ils souhaitent réaliser en priorité constituent une charge financière déjà considérable qui relègue
un peu à un autre niveau la préoccupation pour l'aspect extérieur, tant que la protection du
bâtiment et de ses occupants est assurée.

470 Quelques autres éléments que j'aimerais voir prendre en considération aussi! C'est que
certains matériaux modernes peuvent très bien ne pas affecter l'aspect patrimonial de l'ensemble
d'un bâtiment et de son environnement. Je ne l'invente pas, ça a été dit plus tôt par des gens qui
semblaient s'y connaître passablement plus que moi.

475 Par exemple, Sainte-Pétronille a la réputation d'être le joyau de l'Île. Dans son secteur le plus prisé, à la pointe de l'île, plusieurs résidences âgées, pour ne pas dire la plupart, sont dotées de toitures en bardeau d'asphalte, bien soignées, de couleurs bien assorties qui n'enlèvent rien au charme ambiant.

480 Alors y a-t-il eu des plaintes de la part de visiteurs déçus de ne pas voir des toitures en métal ou en bardeau de cèdre? Je pense que l'exemple que nous donne Sainte-Pétronille vient prouver qu'un équilibre est tout à fait possible entre matériaux modernes et maisons inventoriées.

485 Sur un autre plan, pour les propriétaires de maisons ancestrales, les lieux qu'ils habitent avec leur famille sont avant tout des résidences. Il ne faut pas oublier ça. Ce ne sont pas des musées. Et ils les occupent fièrement en fonction de leurs moyens financiers et de leur jugement.

490 Je crois que c'est à eux que doit appartenir le choix d'investir dans l'aspect fonctionnel ou esthétique de la résidence et dans l'ordre qu'ils le souhaitent, dans la mesure où ils respecteraient les modalités prescrites par les autorités municipales lesquelles, à mon point de vue, sont les mieux placées pour assurer un bon équilibre entre des mesures absolues et une approche raisonnable en matière de préservation du patrimoine.

495 Quant à lui, le statut légal du plan de conservation ne lui confère pas pour autant un statut de légitimité. Je pense que vous êtes bien capables de faire la différence, ça s'est vécu dans bien d'autres dossiers.

500 Ce que j'ajoute, c'est qu'aucune autorité, quelle qu'elle soit, ne devrait moralement pouvoir imposer à un citoyen une décision qui brime sa liberté d'investir ses avoirs là où il le juge utile. S'il a envie de faire des placements financiers, il doit pouvoir le faire. S'il veut payer des études pour ses enfants et ses petits-enfants, il doit pouvoir le faire. Même chose pour l'assistance à sa famille, les voyages ou tout autre choix personnel. D'autant plus qu'ici, il ne s'agit pas de questions de santé ni de sécurité. Ça voisine un peu l'esthétique. Je n'ai rien contre la conservation du patrimoine, je vous l'ai dit au début, je suis pour, et je serais prêt à faire des efforts importants dans ce sens, mais je pense qu'il faut réfléchir à ces choses-là.

510 Et d'ailleurs, je me disais même, je vais peut-être un petit peu loin, mais je me disais qu'il y a peut-être lieu de douter que certaines orientations soient acceptables d'un point de vue éthique dans ce plan de conservation là, même si elles sont d'origine gouvernementale. Je pense qu'on pourrait se poser la question dans certains cas.

Pour ce qui est du secteur immobilier, la vente de résidences à l'Île-d'Orléans sera négativement affectée par l'application de certaines orientations du plan d'action, en raison de la

515 hausse significative des coûts et des contraintes qu'elles engendreront à plus ou moins long terme pour les acquéreurs potentiels, s'ils choisissent évidemment de réaliser leurs projets.

Alors je vais quand même terminer sur une note positive, je voulais pas être négatif du tout jusque-là, mais je voulais quand même dire des choses qui doivent être dites, mais quelques suggestions constructives que j'aimerais ajouter.

520 Ce que je dis, c'est que le bénéficiaire immédiat de l'application du plan de conservation est le ministère de la Culture et des Communications lui-même. Ça me paraît évident. C'est lui qui s'est donné un objectif fondé sur ses propres intérêts et ses propres préoccupations. Donc suivant le principe de l'utilisateur-payeur, ici du demandeur-payeur, il serait logique que le ministère
525 assume une part majeure des coûts qu'il pourrait occasionner aux propriétaires des résidences inventoriées. Ça me paraîtrait logique.

Je demande, je paie, ou du moins en bonne partie.

530 De même, le plan d'action devrait inclure un volet budgétaire décrivant clairement le Programme d'aide à la conservation du patrimoine. Pour l'instant, moi pour ma part, ce que j'ai pu lire, c'est l'alinéa de l'article 78 de la Loi sur le patrimoine qui mentionne que le ministre ou la ministre présentement peut accorder des subventions dans le but de favoriser la mise en valeur des biens situés dans un site patrimonial.

535 Et ce qui est pas beaucoup plus rassurant, c'est que le Programme d'aide à la restauration patrimoniale de la MRC de l'Île précise que l'acceptation du programme d'aide sera conditionnelle à la disponibilité annuelle des fonds. C'est pas une grande garantie, ça.

540 Donc il faudrait sûrement instaurer plus de stabilité dans la gestion de ce programme, si on veut être attrayant.

545 Et pour favoriser l'augmentation graduelle du nombre de bâtiments répondant le plus adéquatement possible aux caractéristiques traditionnelles, le ministère devrait adopter une approche différente, fondée sur le volontariat et une assistance financière plus substantielle.

550 Au lieu d'imposer à tous les propriétaires de bâtiments inventoriés le remplacement systématique de matériaux en place par des matériaux traditionnels, le ministère devrait plutôt limiter le nombre de bâtiments qu'ils visent et doubler son assistance financière, de sorte à arriver à un partage moitié-moitié. Je pense que ce serait pas mal plus attirant pour les gens qui veulent apporter des rénovations à leurs maisons et se conformer à l'aspect traditionnel qu'elles avaient originalement.

555 Et le ministère pourrait ainsi atteindre chaque année un quota raisonnable de bâtiments réhabilités selon ses orientations, grâce à une participation volontaire de propriétaires attirés par le programme d'aide. Le programme ne coûterait pas plus cher au ministère, le montant annuel de son soutien serait connu d'avance, et les propriétaires se sentiraient davantage respectés.

560 Et au fil des ans, ça a été dit cet après-midi encore, ce sont des dizaines de bâtiments de plus qui présenteraient des caractéristiques traditionnelles dans l'harmonie, dans le respect des capacités d'investissement de leurs propriétaires.

Alors voilà, c'est ce que j'avais à vous soumettre. Je vous remercie de votre écoute.

565 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Godbout. Je ne peux pas m'empêcher de vous poser la question suivante! Vous avez mentionné tantôt que certaines orientations ne seraient pas acceptables d'un point de vue éthique. Pouvez-vous développer s'il vous plaît?

570

PAR M. GILLES GODBOUT :

575 Bien, elles se développeraient. Moi, en ce qui concerne, je pense par exemple à des gens qui sont devant l'impossibilité d'assumer la facture de rénovation qu'on leur impose. Et ça, ce n'est pas pour des raisons de sécurité, ce n'est pas pour des raisons de santé, c'est pour des raisons, je m'excuse, c'est magnifique, le patrimoine, je suis pour, je n'ai rien contre, mais on touche davantage l'aspect, oui, historique, et c'est très noble, mais davantage l'aspect esthétique.

580 Alors en termes très clairs, est-ce qu'on va mettre des familles dans le trouble pour les obliger à poser un toit de tôle à la canadienne, évidemment, pas un toit de tôle ordinaire, alors qu'ils n'en ont pas les moyens? Qui va les priver, par exemple, d'activités pour leurs enfants, d'études dans certains cas ou de toute autre chose.

C'est là-dessus que je pose des questions.

585

PAR Mme LISE MARTEL :

590 Qu'est-ce que vous dites à ceux qui avancent que l'Île-d'Orléans, comme les autres sites patrimoniaux, c'est un bien collectif, et puis qu'autant les citoyens de l'Île que le reste des Québécois ont une responsabilité par rapport aux sites patrimoniaux?

Je vous écoutais, puis j'avais l'impression que vous étiez pas certain qu'un plan de conservation, c'était nécessaire. Est-ce que je vous ai mal compris?

PAR M. GILLES GODBOUT :

595

Non, non, je suis très très d'accord avec un plan de conservation, moins avec l'approche, parce que je trouve qu'on fait du up.

PAR Mme LISE MARTEL :

600

Qu'on va trop loin.

PAR M. GILLES GODBOUT :

605

Tout est parachuté d'en haut alors que le milieu a des ressources lui-même qu'il pourrait mettre de l'avant.

Et c'est pour ça que je parlais tout à l'heure de sensibilisation, de concertation, de solidarité. Mais je suis pour un plan de conservation, madame, n'en doutez pas, je suis pour tout à fait.

610

Et il y aurait peut-être une priorisation aussi dans les choses qu'on veut faire. Je parlais au début du cadre naturel et des qualités visuelles. Il me semble que si on mettait un petit peu plus d'efforts là-dessus, déjà on trouverait peut-être que nos autres choses sont plus belles aussi, là. Je pense que ça viendrait mettre en valeur une foule de réalités à l'Île-d'Orléans.

615

Mais je ne suis pas contre, je le répète, et c'est surtout pas l'impression que je veux laisser. Je suis pour, mais pas...

PAR Mme LISE MARTEL :

620

Pas dans la forme actuelle.

PAR M. GILLES GODBOUT :

625

... pas dans la forme actuelle.

PAR Mme LISE MARTEL :

630

Merci.

PAR M. GILLES GODBOUT :

635 Je pense qu'il y a moyen d'y amener – et je veux vous dire aussi que c'est moi qui l'ai
déposé, ce mémoire-là, mais j'ai parlé à passablement de monde, et je ne me suis pas fait lancer
de cailloux nulle part.

PAR Mme LISE MARTEL :

640 Merci.

PAR Mme ANN MUNDY :

645 Juste pour compléter la question de Lise! Vous avez parlé justement du cadre naturel,
comment mettre plus d'importance au cadre naturel et aux qualités visuelles dans le plan de
conservation?

PAR M. GILLES GODBOUT :

650 Je le sais pas. Est-ce qu'Hydro-Québec pourrait pas faire un petit effort de plus avec ses fils,
peu importe où ils sont et quelle allure, et peu importe la façon dont ils sont accrochés, à l'entrée
de l'île, il y aurait des gains. Je pense que ça, c'est de la conservation aussi, je pense pas...

PAR Mme ANN MUNDY :

655 C'est davantage au niveau des actions que des orientations.

PAR M. GILLES GODBOUT :

660 Mais je trouve que l'orientation est assez molle. Je pense pas qu'on veuille s'en prendre
beaucoup à Hydro-Québec. Je pense pas qu'on lui demande beaucoup d'efforts.

PAR LE PRÉSIDENT :

665 Peut-être juste une dernière chose. J'ai compris que ça fait quelques années, plusieurs
années que vous habitez à l'île?

PAR M. GILLES GODBOUT :

670 Bientôt quatre (4) ans. Et je veux rester.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parce que j'allais vous demander, si depuis que vous êtes là, vous avez l'impression que ça s'améliore ou ça se détériore, mais peut-être que quatre (4) ans, c'est pas suffisant pour mesurer.

675

PAR M. GILLES GODBOUT :

Bien, je pense que ça stagne, je pense. Et c'est pas uniquement à cause des toits, là.

680

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

685

RICHARD GOSSELIN

PAR Mme ANN MUNDY :

690

Madame Blais et monsieur Gosselin.

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

695

Bonjour. Moi, c'est Richard Gosselin, je suis un natif de l'Île, je suis entrepreneur à l'Île-d'Orléans.

700

Je suis moins bien préparé, mais monsieur Godbout a pas mal dit qu'est-ce que je pensais, là. Il faut penser à toute notre jeunesse qui veut s'établir à l'île, avec les contraintes qu'il y a présentement, les jeunes auront jamais le moyen de se bâtir à l'île, vu qu'il n'y a pas de terrains beaucoup de disponibles, puis les contraintes de construction sont trop dispendieuses.

705

Puis là, je voudrais parler aussi de l'agriculture. Aider les agriculteurs à pouvoir établir des bâtiments selon leurs goûts à eux autres, là.

Surtout que je voulais parler, moi, c'est pour les contraintes pour les fouilles archéologiques. Qui va payer pour les fouilles archéologiques? Est-ce que c'est le ministère, c'est tu les résidents? C'est qui?

710

Je voudrais pas avoir trop de contraintes pour ça. Je suis pas contre le patrimoine, on a une belle île, puis on est fier de nos bâtiments. Et je voudrais qu'il y aurait moins de contraintes un peu

pour ceux-là qui veulent avoir des permis selon leurs besoins à eux autres puis leurs moyens aussi financiers.

Moi, ça va être plus court que les autres. J'étais moins bien préparé.

715

PAR LE PRÉSIDENT :

Présentement, vous trouvez, le plan de conservation n'est pas encore adopté, on est en processus de consultation, puis comme je l'expliquais tout à l'heure, il y a encore plusieurs étapes à franchir avant qu'il y ait un plan de conservation.

720

Mais présentement, est-ce que vous trouvez que les contraintes sont déjà trop importantes, trop fortes?

725

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

Oui, il y a trop de contraintes, parce que j'ai vu pas mal de clients que du rêve, ça s'est transformé en cauchemar de vouloir s'établir à l'île. Il y avait des contraintes que ça avait pas d'allure, là.

730

Puis c'est ça, il y en a plusieurs qui ont abandonné leurs projets à cause qu'il y avait trop de contraintes au ministère.

735

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous parlez des contraintes liées aux nouvelles constructions par exemple?

740

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

Oui, c'est ça.

745

PAR LE PRÉSIDENT :

Pas plus haut que ceci, puis pas plus gros que cela. Ce genre de choses là.

750

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

Oui. Autant qu'un plan peut être sur trois (3) valeurs patrimoniales, tandis que l'autre peut être moderne puis va passer, puis l'autre passera pas. Il y a autant de contraintes que ça.

750

PAR LE PRÉSIDENT :

Là, ce que vous évoquez, si je comprends bien, c'est que, comment je dirais, les contraintes, comme vous les appelez, ne sont pas appliquées de la même façon?

755

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

Il n'y a pas une ligne de conduite.

760

PAR LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de lignes de conduite, c'est ça que vous dites?

765

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

770

Donc pas de lignes de conduite apparentes, en tout cas.

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

Oui. C'est pas égal d'un à l'autre.

775

PAR LE PRÉSIDENT :

OK.

780

PAR M. SERGE FILION :

Je m'adresse à l'entrepreneur, au constructeur que vous êtes, là. Vous voyez ça comment, l'île, dans trente (30) ans ou dans vingt (20) ans? Votre rêve à vous, comment est-ce que vous le définissez, les endroits bâtis, les endroits préservés, le style? Parce que la question de budget, on peut faire du beau avec pas beaucoup d'argent et du laid avec beaucoup, ça, vous le savez aussi!

785

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

Oui.

790

PAR M. SERGE FILION :

795 Mais c'est quoi votre vision? Parce que pour avoir des règles précises, il faut avoir un but précis. Dire, bien ça, je veux que ce soit préservé, ça, je veux que ce soit ouvert au développement. Mais là, c'est pas le cas actuellement.

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

800 Non, il y a des zones qui peuvent être développées sans nuire aux biens du patrimoine, puis avoir des terrains qui sont plus – c'est entendu que si tu as des terrains qui ont directement vue sur le fleuve, c'est plus cher, c'est normal. Il y a des zones qui pourraient être développées, puis les jeunes seraient capables de rester à l'île, pas être obligés de sortir de l'île.

PAR M. SERGE FILION :

805 J'aimerais ça savoir, votre clientèle, c'est tu des gens qui veulent s'installer dans la zone agricole ou dans les secteurs plus type banlieue proche des villages?

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

810 Non, je suis pour la protection du zonage agricole.

PAR M. SERGE FILION :

815 C'est déjà un bon point de réglé.

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

820 Mais c'est d'aider les jeunes à rester à l'île, trouver des terrains qui pourraient être disponibles et qui nuiraient pas à l'agriculture non plus. Puis ça nuirait pas aux maisons classées historiques.

PAR M. SERGE FILION :

825 Dans le fond, ce que vous dites, j'essaie de vous interpréter, vous me corrigez, vous me mettez la note zéro si j'erre, mais c'est que vous dites que vous êtes pas contre les règles, mais sauf que les règles actuelles sont incompréhensibles.

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

830

Oui, c'est incompréhensible, il n'y a pas de lignes de conduite, en fin de compte.

PAR LE PRÉSIDENT :

835

Il n'y a pas de?

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

840

La ligne de conduite est presque inexistante. Tu arrives d'un projet à l'autre, puis...

PAR LE PRÉSIDENT :

845

Justement là-dessus! Est-ce que vous avez l'impression que le plan de conservation peut régler ça, ce problème-là?

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

850

Bien, j'aimerais plus qu'il y aurait plus de latitude de donnée aux autorités locales qu'au ministère, qui est plus facile. Il y a moins de lourdeur administrative.

PAR M. CONRAD GAGNON :

855

Je pense que les contraintes à l'heure actuelle, puis je dis pas ça négativement, c'est beaucoup plus la Loi de protection du territoire agricole. Parce que dans les villages, on parle de terrains disponibles, il me semble qu'il y en a pas beaucoup de terrains disponibles.

860

Donc ça veut dire que si on voulait trouver des terrains disponibles, il faudrait agrandir la zone de construction. À ce moment-là, la plus grosse contrainte, je pense, à l'heure actuelle, c'est ça la protection du territoire agricole. Je dis contrainte, puis je dis pas ça négativement.

Parce que la contrainte, au niveau architectural, est-ce que c'est réellement des grosses contraintes?

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

865

Beaucoup de contraintes, beaucoup beaucoup.

PAR M. CONRAD GAGNON :

870 OK.

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

875 Vous pourriez faire un sondage de ceux-là qui sont bâtis à l'île, les contraintes qu'ils ont eues, vous auriez des drôles de réponses.

PAR M. CONRAD GAGNON :

880 Ah non, c'est certain qu'obtenir leur permis, il y a des choses un peu à respecter, ça, c'est comme dans n'importe quelle réglementation.

Mais la plus grosse, c'est plus...

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

885 C'est entendu que le zonage agricole qui a sa place, mais il y a des places que c'est presque pas cultivable. Ils pourraient dézoner dans ce coin-là.

PAR M. CONRAD GAGNON :

890 Ça oui, je suis d'accord.

PAR M. RICHARD GOSSELIN :

895 C'est ça. Puis surtout les inquiétudes du monde à ce temps-ci, c'est les fouilles archéologiques. Parfait? Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

900 Merci.

905

JEANNE D'ARC DELISLE

910 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Madame Jeanne d'Arc Delisle.

915 **PAR Mme JEANNE D'ARC DELISLE :**

Bonsoir. Je voudrais d'abord vous remercier de nous donner l'occasion de vous faire part de nos commentaires et suggestions, c'est vraiment fort apprécié.

920 Moi, je suis résidente de Saint-Laurent, native de Saint-Laurent et, d'entrée de jeu, je dirais que comme la majorité des résidents de l'île, j'ai à cœur de préserver le riche patrimoine de l'île. Mais à mes yeux aussi, les résidents de l'île font aussi partie du patrimoine de l'île, d'une certaine façon. C'est ce qui fait de l'île un milieu vivant et non pas juste un beau décor, un décor de cinéma qui serait figé dans le temps.

925 Dans ce sens-là, je trouve que le dépôt du plan de conservation, c'est une belle opportunité de concilier à la fois le respect du patrimoine de l'île, particulièrement son patrimoine bâti, mais aussi le respect de ceux qui habitent ce territoire-là, tout en permettant ou en favorisant un développement harmonieux de ce même territoire là.

930 Je vais tout de suite en venir aux constats et suggestions, si je veux respecter le cinq (5) minutes! Disons que les constats, je les ai comme regroupés sous cinq (5) chapeaux : l'information, la consultation, le vocabulaire qui est utilisé, le cadre bâti, l'émission des permis et le cas particulier du système d'égout à Saint-Laurent.

935 En ce qui concerne l'information, je dirais que le plan de conservation, dans le fond, j'ai trouvé là-dedans beaucoup d'informations intéressantes et pertinentes, mais en même temps, il faut être conscient que c'est un document d'à peu près cent quarante (140) pages, donc pour la majorité des gens ou des néophytes, puis je considère que j'en fais partie, c'est pas nécessairement facile d'avoir une vision d'ensemble de tout ça, puis de bien en comprendre la portée et les impacts.

940
945 Donc je pense, puis ça, c'est au niveau de la recommandation, que si vraiment on veut que les citoyens comprennent bien ce que ça veut dire, qu'on les sensibilise à tout ça, il faudrait prévoir, puis c'est peut-être déjà prévu, là, mais soit un document synthèse ou des documents d'accompagnement qui vont ramasser un peu tout ça, puis faire qu'à la lecture, on va mieux comprendre ce qui, par exemple, des orientations qui seraient communes à tous les secteurs, puis d'autres qui seraient spécifiques.

950 Là actuellement, mais c'est probablement la forme que doit prendre le plan de conservation, mais il faut vraiment tout le lire pour bien comprendre par exemple c'est quoi les orientations particulières pour le secteur villageois, les orientations par rapport à ce qui est hors village. Mais c'est un peu difficile à un moment donné de comprendre, bien, c'est quoi les ressemblances, puis où est-ce qu'il y a des différences.

955 Donc si on s'adresse à monsieur et madame Tout-le-monde, je pense qu'il faut trouver une façon de bien se faire comprendre.

960 Je dirais aussi, puis ça aussi, c'est peut-être déjà prévu, mais il va falloir penser à organiser des rencontres d'information après l'adoption du plan de conservation. Ça fait, j'imagine, en tout cas, je l'espère, partie de ce qui est déjà prévu.

Tantôt, je parlais de consultation. J'avoue que j'ai été surprise quand j'ai regardé, puis on l'a soumis aussi cet après-midi, dans la section Crédits et remerciements, on voit aucune mention, aucune référence soit à des élus municipaux de l'Île ou à des personnes-ressources de l'Île.

965 Bon, c'est peut-être un oubli au niveau de la rédaction du mémoire, mais de toute façon, je pense qu'il faudrait, au niveau de la recommandation, que les élus et les personnes-ressources de l'Île soient impliquées pour les prochaines étapes qui vont mener à l'adoption du plan de conservation modifié, puis aussi à la mise en œuvre de ce plan de conservation là.

970 Le vocabulaire utilisé, bon, on en a déjà parlé longuement, moi la première en janvier, mais on rappelle encore que les termes «privilégier» et «favoriser», bien, je dirais, pour résumer, qu'il faudrait qu'au niveau de la recommandation, les termes qu'on va utiliser reflètent vraiment la volonté et la réalité sur le terrain.

975 Quand on parle du cadre bâti, puis là, je m'en tiens plus, comme je ne suis pas une spécialiste, aux choses qui étaient plus de mon niveau, mais je dirais, puis ça répond un peu à une question que vous avez posée tantôt, je pense que la majorité des gens qui vivent à l'île, des résidents, ils sont conscients de la richesse de l'île, veulent en préserver les acquis, puis moi, je pense qu'il y a eu des améliorations.

980 En tout cas, si on regarde les soins qui sont apportés à l'entretien régulier des résidences, la qualité, la beauté des aménagements paysagers, la fierté des gens quand ils parlent de leur milieu de vie, je pense que c'est des points très positifs.

985 Mais en même temps, il faut être conscient, puis ça aussi, on en a beaucoup parlé cet après-midi puis en début de soirée, que pour certains propriétaires, les propriétaires particulièrement des maisons qui font partie de l'inventaire, quand vient le temps des travaux, l'obligation de revenir à

des matériaux traditionnels, ça amène des coûts additionnels qui sont très importants dans plusieurs cas.

990

On donne tout le temps l'exemple de la toiture, parce que c'est celle qui parle le plus, mais ça peut souvent tripler, quadrupler, parfois même plus le coût des travaux. Alors ce qui fait que malgré l'apport du Programme d'aide à la restauration, ça couvre jamais l'écart, il y a beaucoup de résidents qui sont pas en mesure d'assumer ces coûts-là.

995

Il faut dire aussi qu'il y a absolument rien qui assure la pérennité de ces programmes-là, puis la disponibilité des fonds non plus.

1000

Donc moi, je pense qu'au niveau de la recommandation, je dirais qu'il faut, au départ, avoir davantage un rôle-conseil, une approche d'accompagnement plutôt qu'une approche qui est plus coercitive, et je pense aussi, je suis peut-être un peu idéaliste, mais je pense pas, que dans le cas des maisons inventoriées, on doit effectivement encourager les propriétaires à recourir à des matériaux traditionnels, mais le faire sur une base volontaire.

1005

Et je pense qu'à ce moment-là, on peut évidemment les assurer d'une contribution financière via soit le Programme d'aide à la restauration ou d'autres programmes éventuellement.

1010

Ça veut dire aussi qu'il faudrait, pour les maisons inventoriées, définir ce qui serait acceptable comme solution de remplacement, advenant que les matériaux traditionnels ne soient pas utilisés.

1015

Quand on parle de l'émission des permis et des certificats, on l'a dit tantôt, la mécanique est quand même lourde. Et il y a souvent les exigences du ministère qui vont bien au-delà, en tout cas dans plusieurs cas, au-delà de la réglementation qui a été mise en place par les municipalités.

Je pense que c'est un irritant majeur, autant pour les citoyens que, je présume, pour les élus et les personnes qui ont à négocier avec les citoyens.

1020

Au niveau de la recommandation, moi, je pense qu'il faudrait, puis c'est là où la concertation devrait prendre tout son sens, il faudrait déterminer conjointement, donc ça veut dire le Ministère, la MRC, les municipalités, c'est quoi les balises qu'on doit respecter pour l'émission des permis et des certificats, notamment en ce qui concerne les maisons inventoriées.

1025

Bon, tantôt, on disait que les délais pour l'adoption du plan de conservation serait peut-être plus court que ce que je croyais, mais moi, je me disais que d'ici à ce qu'on adopte le plan de conservation, il faudrait peut-être avoir des mesures transitoires pour régler les dossiers qui ont soit

été refusés par le ministère ou qui sont en suspens actuellement au niveau du ministère, toujours dans le contexte de la fameuse utilisation de matériaux traditionnels.

1030 Ça veut dire aussi qu'il faudrait que rapidement, on précise les exigences. Parce qu'il y a plusieurs propriétaires, bien, plusieurs, en tout cas il y a un certain nombre de propriétaires de maisons inventoriées qui ont reporté des demandes de permis parce que, de façon quasi certaine, ils s'attendaient à un refus du ministère, donc ils sont en train d'essayer de mijoter comment ils pourraient réussir à faire les travaux puis que tout ça fonctionne.

1035 Je dois dire, petite parenthèse, que tout ce contexte-là amène d'ailleurs un certain nombre de résidents à procéder sans faire de demande de permis, parce qu'ils se disent que de toute façon, le ministère émettra pas de certificat d'autorisation et que par le fait même, la municipalité non plus n'émettra pas de permis. Donc je pense que le résultat est pas très positif, puis on passe à côté de quelque chose en fonctionnant comme ça.

1040 Je pense qu'il faudrait qu'on allège de toute façon la mécanique d'émission des permis, des certificats. Les délais, entre autres, sont des irritants importants, et je pense qu'on pourrait déléguer cette responsabilité-là aux municipalités et à la MRC. Possiblement assujettir cette délégation-là d'une reddition de comptes. Il s'agirait de déterminer sur quel élément on voudrait qu'il y ait une reddition de comptes, notamment probablement en ce qui concerne les maisons inventoriées et classées bien sûr.

1045 Bon, l'autre recommandation, c'est plus dans le champ des municipalités, mais il faut poursuivre l'uniformisation de la réglementation municipale. Puis là aussi, le volet information des citoyens et consultation va être important.

1050 La dernière chose, c'est vraiment un cas qui est spécifique à Saint-Laurent. Le système d'égout va être mis en place à compter du printemps 2015, ça implique à peu près deux cents (200) maisons, de mémoire. Si on se fie au plan de conservation, ça veut dire qu'au moment où les citoyens vont devoir se raccorder à ce système-là, c'est autant de demandes de permis et de certificats d'autorisation qui vont être nécessaires.

1055 Toujours les fameux problèmes d'excavation qui reviennent! Alors je pense qu'il y a peut-être moyen, je suis pas sûre que ce soit vraiment nécessaire; si oui, bien en tout cas, il faudrait peut-être trouver une façon d'alléger ça.

1060 On me dit aussi que dans les secteurs où ce qu'on appelle ayant un fort potentiel archéologique, et à Saint-Laurent, je pense que le secteur qui va être couvert pour les travaux d'égout, c'est en grande partie, fait partie de ces lieux qui ont un fort potentiel archéologique, ça voudrait dire que les citoyens qui vont devoir raccorder leur résidence au réseau d'égout vont

1070 devoir assumer des coûts qui vont être liés à, bon, je sais pas si j'ai les bons termes, mais une surveillance archéologique. Selon moi, je suis pas certaine que ce soit nécessaire. Mais si ça l'est vraiment, je pense que ces coûts-là ne devraient pas être assumés par les citoyens, puis je pense que si le ministère juge que c'est essentiel, bien, le ministère devra mettre en place des mesures qui sont nécessaires pour répondre à ce besoin-là.

C'est tout. Merci de votre écoute.

1075 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'ai pas de questions pour l'instant, mais j'ai une précision quand même. C'est vrai que j'ai dit tout à l'heure que je pense bien que le plan va arriver avant l'été, puis c'est vrai que j'ai dit ça.

1080 Mais en même temps, je ne peux pas m'engager non plus.

PAR Mme JEANNE D'ARC DELISLE :

1085 Non, c'est ce que j'ai bien compris.

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça dépend bien sûr du temps que le ministère devra consacrer à la révision du plan.

1090 Et puis je constate qu'au nombre et à la qualité des commentaires qui sont émis ici aujourd'hui, ce sera peut-être pas simple.

1095 Mais je ne veux pas m'engager. Je ne contrôle pas l'agenda du ministère là-dessus. Mais je sais qu'il y a une volonté d'agir avec diligence.

PAR Mme JEANNE D'ARC DELISLE :

1100 Bien ça, je l'avais bien compris, mais c'est pour ça que je disais que je pense qu'il faut peut-être prévoir des mesures transitoires, justement, pour régler les dossiers en suspens entre autres.

PAR M. SERGE FILION :

1105 Une question d'éclaircissement! Quand vous parlez de Saint-Laurent, est-ce que vous faites l'enfouissement des fils en même temps que les nouveaux réseaux d'aqueduc et d'égout?

PAR Mme JEANNE D'ARC DELISLE :

1110 Non. Ça touche seulement le réseau d'égout. Malheureusement, l'enfouissement des fils, ça a été refusé par les citoyens, compte tenu des coûts.

PAR M. SERGE FILION :

1115 Deuxièmement, en quoi Saint-Laurent est différent de Saint-Jean pour le potentiel archéologique? Parce qu'à ma connaissance, dans Saint-Jean, je suis peut-être mal informé, il n'y a pas eu vraiment ce genre de problème d'arrêt de travaux, parce que toutes les entrées ont été raccordées, tout a été fait.

PAR Mme JEANNE D'ARC DELISLE :

1120 Je sais pas, puis c'est là où je dis que bon, je suis néophyte là-dedans, je sais pas si au moment où les travaux ont été faits à Saint-Jean, on obligeait, pour les citoyens qui se raccordaient, une surveillance archéologique, je sais pas. Je sais pas s'ils faisaient partie de ce qu'on appelle les endroits où il y a un potentiel, je le sais pas non plus. Je serais pas en mesure de répondre à ça.

1125 Mais je sais qu'on nous a dit que si ça devait se faire, puis on semble être dans un secteur concerné, bien, ce serait aux frais des citoyens. Je parle du raccordement des résidences au réseau, je parle pas de la conduite principale.

PAR LE PRÉSIDENT :

1130 Juste une précision! Je sais que vous en avez parlé l'autre fois le 21 janvier, vous mentionnez que les termes utilisés ne reflètent pas la volonté sur le terrain. Je veux bien comprendre ce que vous voulez dire. Vous dites que les termes «favoriser» et «privilégier», ça correspond pas à la réalité, c'est-à-dire que?

PAR Mme JEANNE D'ARC DELISLE :

1140 Bien, ce que je voulais dire, c'est que quand on lit dans le plan de conservation qu'on veut privilégier ou favoriser l'utilisation de matériaux traditionnels, on prend pour acquis qu'il y a quand même une certaine souplesse et une marge de manœuvre.

1145 Dans les faits, c'est pas du tout ce qui se passe du côté du ministère, c'est vraiment une exigence. Puis il y a vraiment des cas, j'en connais personnellement, mais il y en a d'autres qui se sont déjà manifestés, ça devient vraiment une exigence.

PAR LE PRÉSIDENT :

Bon, merci beaucoup.

1150

LAURENT LACHANCE

PAR Mme ANN MUNDY :

1155

Monsieur Laurent Lachance.

PAR M. LAURENT LACHANCE :

1160

Bonsoir. Je suis propriétaire d'une maison qui est classifiée, qui fait partie de l'inventaire, et c'est la maison de mon grand-père, j'y tiens, mais je l'ai jamais vue comme ancestrale. Moi, je l'ai connue, elle avait été rénovée dans les années soixante, mais c'est en bardeau d'amiante, et il y avait rien de classique là-dedans.

1165

Et il y a dix (10) ans, je l'ai rénovée de nouveau, et j'ai tout mis des fenêtres en PVC, un extérieur en CanExel, c'est une maison qui est propre. Mais si je venais à avoir des réparations à faire, on me demanderait de mettre des fenêtres de bois alors que l'ensemble des fenêtres sont en PVC. Je me demandais c'était quoi la logique de ça. Elle n'a que le nom comme inventaire, là.

1170

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est une question que vous nous posez?

PAR M. LAURENT LACHANCE :

1175

Oui. Je me demande, quand on demande un permis et qu'on nous obligerait à mettre des fenêtres de bois, s'il y a dix-sept (17) fenêtres en PVC, on n'en met pas deux (2)...

PAR LE PRÉSIDENT :

1180

Non, au risque de vous décevoir, nous ne répondrons pas au nom du ministère là-dessus. Mais je pense qu'on peut interpréter votre question comme une affirmation, à l'effet, est-ce que je me trompe, si je reçois de vous, que vous dites que ce n'est pas logique d'exiger des fenêtres en bois alors qu'elles sont déjà en PVC, c'est ce que vous nous dites?

1185

PAR M. LAURENT LACHANCE :

Bien, un peu, oui.

1190 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Dans le fond, c'est ce que je comprends en tout cas.

1195 **PAR M. LAURENT LACHANCE :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1200 Merci.

PAR M. SERGE FILION :

1205 Oui, juste un essai de réponse, on va faire affaire à la salle, comme dans les émissions de quiz à Radio-Canada!

1210 Mais si j'étais urbaniste, je me dis, on peut pas vous exiger de mon savoir, de mes quarante (40) ans d'expérience, que si vous remplacez par exemple, je sais pas, moi, des gouttières, le bardeau de cèdre sur un mur, de refaire toutes les fenêtres qui viennent d'être faites. D'habitude, on demande que les fenêtres soient faites tout d'un seul coup pour garder les ouvertures et tout ça. C'est sûr qu'on vous permettrait pas de mettre deux (2) fenêtres en bois puis laisser les autres en aluminium. Ce serait un changement brutal.

1215 Mais il me semble que le gros bon sens, c'est pas moi qui parle...

PAR M. LAURENT LACHANCE :

1220 Non, moi, c'est parce que j'avais fait la demande pour faire une verrière, et dans la verrière, on exigeait, ça semblait être une exigence d'être des fenêtres de bois alors que tout l'ensemble n'est pas du tout comme ça.

PAR M. SERGE FILION :

1225 Et avez-vous le sentiment, parce qu'il y a quelque chose d'important qui est revenu souvent, le sentiment d'équité envers les autres, est-ce que dans votre voisinage, il y a des gens qui ont fait

des choses qui, aujourd'hui, on vous permettrait pas mais qu'on a permis il y a cinq (5) ans, il y a dix (10) ans?

1230 Avez-vous l'impression qu'il n'y a pas une cohérence ou une continuité dans l'émission des permis, peu importe que ce soit la ville ou le ministère, la MRC?

C'est pas votre message, c'est pas votre perception comme résident, comme citoyen?

PAR M. LAURENT LACHANCE :

1235 Non, c'est pas pour l'ensemble. La maison, dans le fond, elle est propre, mais elle n'a rien d'ancestral de par son allure.

PAR M. SERGE FILION :

1240 OK, je voulais être sûr de bien comprendre votre question.

PAR M. LAURENT LACHANCE :

1245 OK, merci.

PAR M. CONRAD GAGNON :

1250 Votre résidence, quand vous parlez de fenêtres de bois, il y a des municipalités à l'île qui ont commencé à exiger des fenêtres de bois, je pense, non?

PAR M. LAURENT LACHANCE :

1255 C'est possible. Moi, ça fait dix (10) ans que ça a été rénové.

PAR M. CONRAD GAGNON :

1260 Parce que je pense que monsieur de Sainte-Famille a dit qu'ils exigeaient des fenêtres en bois, cet après-midi. Est-ce que je me trompe en disant ça?

Il y a beaucoup de gens qui en parlent, d'exiger des fenêtres en bois à l'Île-d'Orléans, et les municipalités ont l'intention de le faire.

PAR M. LAURENT LACHANCE :

1265

Pour peu importe les maisons, non?

PAR M. CONRAD GAGNON :

1270

L'inventaire.

PAR M. LAURENT LACHANCE :

1275

Pour l'inventaire.

PAR M. CONRAD GAGNON :

Oui.

1280

PAR M. LAURENT LACHANCE :

Et les remboursements vont venir avec ou si on parle...

PAR M. CONRAD GAGNON :

1285

Maintenant, si au niveau de la municipalité, il y a des remboursements, je crois pas.

PAR M. LAURENT LACHANCE :

1290

Non, non, mais est-ce que ce serait subventionné pour la différence de coût?

PAR M. CONRAD GAGNON :

1295

Au niveau du ministère, c'est certain que quand c'est un bâtiment qui a été inventorié, bien là, il y a une partie qui est remboursable, là? Oui, c'est beau.

PAR M. LAURENT LACHANCE :

1300

Merci.

BERNARD DAGENAI

1305

PAR Mme ANN MUNDY :

Monsieur Bernard Dagenais.

1310

PAR M. BERNARD DAGENAI :

Bonjour. Bernard Dagenais, ex-maire de Sainte-Pétronille et résident de l'île depuis plus de quarante (40) ans. J'estime que vivre à l'île est un privilège, puisque c'est un joyau, puisque c'est une merveille qui est vue par des milliers de personnes, et que ce privilège a un coût.

1315

Si j'habitais l'île de Ré qui a la même dimension que l'Île-d'Orléans, j'aurais deux cent mille personnes (200 000) qui sont mes voisins. À l'Île-d'Orléans, nous ne sommes que dix mille (10 000).

1320

Donc l'Île-d'Orléans, pour y habiter, c'est un privilège, et le privilège a des coûts. Il faut que les gens acceptent de payer.

1325

Cette vision des choses n'est pas partagée, et c'est le propos de mon intervention. C'est que selon le point de vue auquel on se place, le plan de conservation a certaines vues, certains côtés positifs et certains côtés négatifs.

1330

J'adore l'île, je trouve que tout est beau, sauf que depuis quelques années, je me promène avec des œillères quelquefois. Et il y a des horreurs, j'enlève le mot horreur, il y a des choses que je qualifie comme horreurs qui ont été acceptées comme étant permises par la réglementation. Là, on parle de réglementation, on parle de tout ça.

1335

Et je me dis, je comprends pas qu'on permette de telles choses qui, à mes yeux, sont inacceptables et qu'il y a une réglementation qui est gérée par les municipalités, parfois les commissions d'urbanisme, et qui sont acceptées.

1340

Encore là, c'est une question de perception. Et donc, comme maire, j'ai essayé de changer les perceptions et j'en suis arrivé à plusieurs constats. On a, certains disent exigé que les maisons soient blanches, quand j'étais maire, on n'a jamais exigé ça. On a demandé aux gens de respecter une tradition de deux cents (200) ans. Et quand les gens voulaient pas avoir leur maison blanche, je les emmenais au début du village, puis je leur demandais quel âge a la maison, quelle couleur, quel âge elle a, la dixième, quelle couleur, elle est bleue, quel âge! Ah, j'ai compris.

1345 Donc l'obligation de partager un univers comme celui que nous avons à l'Île-d'Orléans, c'est un devoir, c'est pas une contrainte. J'entends l'inverse souvent, c'est-à-dire que c'est une contrainte. Donc une question de perception.

1350 Qu'est-ce qui fait que ces perceptions sont différentes? C'est que nous ne partageons pas une philosophie de ce qu'est l'île et de ce que va devoir être l'île, et à ce niveau-là, j'estime que le plan de conservation que vous nous proposez, c'est presque le plan de la dernière chance.

Puisque l'île est en train de perdre son âme en fonction des visions différentes de la voir, de la vivre, de l'accepter et de vouloir contribuer à ce phénomène exceptionnel de vivre sur une île à vingt (20) minutes de Québec, avec tout ce que cela représente.

1355 La philosophie partagée qui serait souhaitable, elle n'existe pas à l'Île-d'Orléans, donc les façons différentes de voir l'île et donc des façons différentes de voir la conservation.

1360 Cette philosophie n'est pas partagée ni par les élus, ni par l'ensemble des élus, ni par l'ensemble des citoyens, ni par les principaux acteurs. Donc nous avons un univers de perceptions qui est partagé face à une réglementation ou un plan de conservation qui, lui, est unique, qui est quand même arrêté.

1365 Cette philosophie de gestion, de vision de l'Île-d'Orléans, je la qualifierais suivre deux (2) grands courants. Un courant que j'appellerais économique de développement et un courant que j'appellerais patrimonial de conservation.

1370 Le problème de l'Île-d'Orléans, c'est que ces deux (2) courants-là n'ont pas la même force, le même poids et la même réalité. À l'Île-d'Orléans, il y a des institutions extrêmement bien structurées qui défendent le développement économique : la Chambre de commerce, le Centre local de développement, et je dis la MRC, qui pratiquent des liens que j'appellerais incestueux.

1375 Les membres du CLD sont des membres de la Chambre de commerce, le CLD et la MRC partagent la même direction générale, et maintenant, il y a un parti politique qui emprunte ou qui voudrait emprunter les visées de la Chambre de commerce. On en a parlé, c'est le parti qui voudrait qu'il y ait une seule municipalité. Ils n'ont pas compris qu'on est dans un milieu agricole et rural et que six (6) villages est un privilège d'avoir ça à côté d'une ville en l'an deux mille et quelques.

1380 Donc cette richesse-là n'est pas contrôlée.

Ces gens qui pratiquent le développement économique, et cet après-midi on disait que finalement, il devrait y avoir une seule ville pour l'île, en disant qu'il y a quarante-deux (42) élus,

1385 puis on multiplie plein de chiffres, mais est-ce que vous savez qu'un milieu de vie qui a quarante-deux (42) élus, avec tout ce qu'il y a, et ça coûte moins cher qu'une ville de même dimension à gérer avec tous ces gens qui donnent de leur énergie pour créer un milieu de vie de proximité, ça n'a pas de prix.

1390 Nous faisons face à ceux qui croient au développement patrimonial, à ce que j'appellerais une coalition dominante, c'est-à-dire toutes les forces sont toutes ensemble pour gérer finalement un mythe qui est le mythe de l'île.

1395 Bon, qu'est-ce qu'il est, le mythe de l'île? Chacun va le construire à sa façon. Mais je voudrais quand même vous donner deux (2) exemples concrets où finalement, la philosophie va changer la perception, d'où la réglementation.

1400 Le premier exemple, ça fait trente (30) ans que la Chambre de commerce se bat pour qu'à l'Île-d'Orléans, nous ayons une numérotation globale pour l'ensemble de l'île, alors qu'on a six (6) numérotations. Ça fait trente (30) ans, ils ont réussi à convaincre la MRC qui l'a acceptée, et le nouveau parti veut exactement la même chose.

Pour moi, c'est ce que j'appelle la fin de l'âme de l'Île-d'Orléans, c'est-à-dire qu'indirectement, on est en train de créer une unité rationnelle qui ne représente pas le vécu des gens sur le milieu.

1405 Je vous en donne quand même un autre! J'ai ici un beau document qui s'appelle «Autour de l'Île-d'Orléans, guide touristique officiel 2014-2015». Je vous suggère de le regarder. C'est quarante (40) pages de commerces, de commerces, de commerces, de commerces, une page et demie (1 ½) de valeurs que le touriste vient voir.

1410 La coalition dominante est en train d'imprégner l'Île-d'Orléans, non pas comme un privilège d'être ici, mais finalement comme un devoir d'accueillir pour faire vivre l'industrie touristique qui, elle, ne se soucie pas de préservation.

Je n'exagère pas, je peux vous donner des exemples, mais je caricature.

1415 Qu'est-ce que l'on fait dans ces circonstances-là, quand un projet comme le plan de conservation arrive, et que le plan de conservation est décrié parce que trop envahissant, parce que trop directif, parce que trop coûteux? Je me dis, c'est le prix à payer.

1420 Et que si on vous soutient pas et qu'on laisse les forces vives du milieu s'occuper de ça, ce qu'on a vécu depuis vingt (20) ans, en accéléré, on va le vivre dans les vingt (20) prochaines années. Vous êtes des sauveurs au ministère si vous faites votre travail.

1425 Mais je vous dis, le plan, il faut qu'il ait des dents, parce qu'il y en a pas sur le milieu, et les forces vives de la coalition empêchent toute décision qui milite en faveur de la préservation et non pas du développement économique. Donc nous sommes dans une espèce d'impasse.

1430 Pourquoi aucune des institutions de l'Île ne s'est opposée à Rabaska, sauf un maire, mais les autres ont été en silence? Pourquoi on ne dit rien sur le lien entre la rive sud et la rive nord en passant par l'île qui va être un désastre, parce que c'est des camions? Parce que derrière ça, il y a la notion de développement économique.

1435 Alors tout ça pour dire que nous sommes face à la coalition dominante, et vous avez vu depuis cet après-midi maintenant des groupements qui veulent se défendre. On est tout seul, pas d'argent, et des gens qui se défendent pour développer le patrimoine, et moi, je vous dis, merci, si vous pouvez nous aider à préserver ce qu'on fait, pour lequel on met tant d'efforts pour finalement rompre cet équilibre.

1440 Nous sommes à l'île, milieu agricole, milieu rural avec son univers, nous partageons une philosophie de prévention, nous espérons que votre plan de préservation, de conservation, soit comme la CPTA il y a trente (30) ans, c'est quelque chose qui va obliger les gens, parce qu'ils ne veulent pas partager l'obligation morale qu'ils doivent avoir de préserver ces lieux.

1445 Je terminerais avec l'entrée que je vous ai donnée, l'Île est en train de perdre son âme s'il n'y a pas quelqu'un qui la redresse, et le milieu, de ce que j'entends, veut davantage que vous payiez plutôt qu'eux ils acceptent qu'ils ont un privilège, qui a un coût et qu'on devrait partager.

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

1450 Merci monsieur Dagenais. C'est sûr qu'il y a des points de vue divergents, je pense qu'on le constate assez facilement. Notre but n'est pas aujourd'hui de régler les différends politiques, loin de nous.

1455 Mais cependant, il y a sur la table un projet de plan de conservation, et vous dites dans votre intervention que ce plan de conservation, pour reprendre votre expression, c'est le plan de la dernière chance.

PAR M. BERNARD DAGENAI :

1460 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1465 Bon! Vous êtes là depuis quarante (40) ans. Deux (2) questions. Premièrement, est-ce que dans les quarante (40) dernières années, vous avez assisté, vous, à une détérioration ou une amélioration?

1470 Et, deuxième question que vous pourrez traiter en même temps, est-ce que le plan qui est proposé vous semble suffisamment mordant, pour reprendre vos mots, pour enrayer les problèmes que vous avez pu observer?

PAR M. BERNARD DAGENAI :

1475 Si j'étais la Chambre de commerce, je pense qu'il y a une grande amélioration. Ce qui se fait à l'Île-d'Orléans; en tant que respectueux du caractère agricole et rural de l'île, je suis déçu. Il y a une détérioration.

1480 Maintenant, il ne faut pas être angélique. Horatio Walker a dit en 1935, il faut pas que le pont se construise, parce que ça va perturber tout. Le pont s'est construit, ça a perturbé tout. Le monde change, la modernité arrive, mais il reste quand même qu'on a un bijou, puis on n'a pas besoin de le refaçonner chaque année parce que la mode change. Donc ça, c'est la première question.

1485 La deuxième question, c'était?

PAR LE PRÉSIDENT :

1490 Est-ce que le plan constitue un remède suffisamment efficace, à votre avis ou devrait-il être plus contraignant, moins contraignant, plus permissif?

Certaines personnes disaient par exemple cet après-midi que les orientations relatives à l'implantation de nouvelles constructions étaient trop contraignantes, donc elles restreignaient la créativité des architectes. On a entendu ça aujourd'hui par exemple.

1495 Qu'est-ce que vous en pensez du plan?

PAR M. BERNARD DAGENAI :

1500 Le plan ne sera jamais trop contraignant pour moi. Nous sommes dans un milieu permissif où les intérêts des individus priment ce pourquoi on se bat. On se bat pour préserver un bijou, pas pour préserver des embêtements. C'est pas des irritants que nous avons, c'est des façons d'aider à

préserver ce cadeau, puis pour moi, la réglementation, il faudrait pas qu'elle soit édulcorée parce qu'il y a des pressions.

1505 Moi, je pense que la CPTA a imposé envers et contre tous des règles du jeu pour préserver le territoire. Ça a été béni des dieux. Même les agriculteurs qui critiquaient au début ont trouvé ça génial.

1510 Je pense que, je l'appelle le plan de la dernière chance, vous pouvez sauver l'Île et vous pouvez la laisser se détruire, certainement pas aussi rapidement que si ça n'existait pas, mais vous pouvez quand même faire quelque chose de formidable.

PAR M. SERGE FILION :

1515 Je veux pas étirer le débat, mais on a un témoin extrêmement intéressant qui a beaucoup d'expertise, si on juge l'arbre à ses fruits, puis je pense que Sainte-Pétronille est un beau village.

1520 Mais je voulais rajouter que les autres villages ont leur beauté aussi. On s'attache, et vous avez raison, c'est six (6) personnalités différentes. Comme la zone agricole est différente des lieux de villégiature.

1525 Je pense qu'entre votre propos et ce que j'essaie de vous dire comme urbaniste, le chaînon manquant, c'est la vision d'un plan d'ensemble, d'une vision mettons sur trente (30) ans, où est-ce qu'on veut être dans trente (30) ans! D'être capable de localiser déjà les six (6) paysages qui ont été identifiés avec des cadres de la réglementation, c'est déjà un pas.

1530 Mais je pense que tant qu'on n'aura pas réglé ça de façon technique par des professionnels de l'aménagement, par des élus, mais aussi par la population, il faut qu'il y ait un consentement. Toutes les zones où ça fonctionne, je fais beaucoup de villes du patrimoine mondial à travers le monde, et puis la première chose qu'on remarque en débarquant, c'est plus que le paysage, c'est l'enthousiasme des gens, c'est la fierté d'être dans une ville du patrimoine mondial. Et ça vaut dans le Vieux-Québec et ça vaut dans des pays aussi divers que l'Équateur puis le Vietnam.

1535 Donc c'est une culture universelle, et la planète, je suis pas inquiet, va se développer dans les prochains quarante (40) ans. On prévoit beaucoup beaucoup beaucoup de constructions avec la démographie. Ils seront peut-être pas tous à l'île, mais il va y en avoir sur la Terre.

1540 Donc c'est important d'avoir une espèce de prescription à long terme, d'avoir une vision, tout le reste en découle. Les coordinations interministérielles, l'arrimage des réglementations municipales et MRC avec celles du ministère, tout ça autour d'une table de concertation, c'est pas des choses impossibles. Ça s'est fait, même au Québec.

1545 Alors moi, je pense, je sais pas si vous, comme observateur, puis pour avoir réalisé des choses concrètes sur l'île, vous partagez cette vision, d'une absence de vision concrète, où est le plan directeur de l'Île, où est la vision!

Puis c'est pas parce qu'on adopte un plan qu'il va être figé pour quarante (40) ans. Un plan, ça se revoit à tous les deux-trois (2-3) ans, cinq (5) ans, mais de façon démocratique.

1550 Moi, j'ai toujours eu un dicton quand je travaillais à la ville de Québec, plus il y a de nez au-dessus d'un chaudron, plus on s'en aperçoit vite quand ça sent pas bon!

Alors donc, la démocratie, c'est une vertu qu'on défait au prix de notre vie même s'il le faut.

1555 Mais comment vous voyez ça, vous, parce que vous êtes le témoin?

PAR M. BERNARD DAGENAI :

1560 La remarque a été faite aujourd'hui qu'il faudrait bien qu'on parte à partir de valeurs plutôt qu'avec des règles, qu'on parte avec une vision, ça a été dit aussi. Ça, c'est évident qu'on le partage tous.

1565 Sauf que la vision, elle est facile à faire accepter. Mais c'est ce que la vision implique qui est plus difficile. Puis je pense que l'esprit du plan de conservation, on la sent, la vision; même si elle est pas nommée, on sent la vision, on sent la valeur qui est une valeur de protection et non pas de développement. Et que c'est déjà cinquante pour cent (50 %) de la protection de la survie que j'appelle de l'âme de l'Île.

PAR LE PRÉSIDENT :

1570 Merci.

STEVE GÉLINAS

1575 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Monsieur Steve Gélinas.

1580

PAR M. STEVE GÉLINAS :

Bonjour, merci beaucoup. J'ai été, dans ma vie, propriétaire d'une maison bicentenaire que j'ai rénovée. J'ai habité aussi dans des maisons neuves, donc j'espère que je vais apporter un juste milieu des deux (2) réalités.

1585

Bien tout d'abord, mon implication aujourd'hui est soulevée lorsque j'ai vu apparaître qu'il y avait un projet de plan de conservation. Ça l'a piqué ma curiosité, sachant que depuis 1970, l'Île-d'Orléans est un site patrimonial, puis qu'un plan dans une démarche est normalement la première étape. Donc la première étape est arrivée en 2015.

1590

D'autre chose qui a fait en sorte que j'ai voulu m'impliquer en déposant un mémoire, c'est la densification des villes qui va se poursuivre dans les années à venir, puis l'Île-d'Orléans étant très près de Québec va subir cette pression-là énormément. Puis malheureusement, bien, le plus vieux protecteur de l'Île-d'Orléans est à la fin de ses jours, puis je parle du pont de l'Île. Beaucoup de gens hésitent de venir s'établir à l'Île parce que le pont est vieux, on entend souvent la question, ah oui, tu demeures à l'Île, comment c'est, le pont, le matin, le trafic? Le pont, ils parlent qu'il va tomber, le pont va se remplacer.

1595

Avec la densification puis en remplacement de pont, il va falloir avoir des choses en place pour prévoir cette vague-là de pression qui va venir dans le futur.

1600

Je crois que l'Île-d'Orléans doit devenir un exemple au Québec de protection du territoire agricole et de son patrimoine. C'est un lieu mythique, comme on l'a expliqué tout à l'heure par bien des gens.

1605

Puis ma grosse question, bien, c'est comment qu'on peut faire différemment! Faire deux (2) fois la même chose puis souhaiter des résultats différents, c'est un peu utopique, donc il faut avoir des choses concrètes qui doivent être mises de l'avant.

1610

Puis j'ai suggéré beaucoup de suggestions dans mon mémoire, mais je vais quand même vouloir mettre l'emphase sur quatre (4) d'entre elles.

1615

Tout d'abord, à la lecture du plan de conservation qui est un document très bien monté, j'ai tout de suite ressenti le volet historique et écrit assurément par un historien d'expérience, puis le côté architecture de fait par quelqu'un également, un architecte d'expérience en bâtiments patrimoniaux. Mais je trouvais qu'il manquait une dimension au document, puis c'est la notion de l'esprit du lieu.

1620 C'est quelque chose qui m'a été permis de parler avec certaines gens, principalement au
niveau des parcs. Je crois que c'est en Californie, au niveau des parcs Yosemite, il y a eu
beaucoup de travaux qui ont été faits là-dessus. Puis l'esprit du lieu, bien en gros, c'est quelque
chose qu'on peut pas décrire, c'est quelque chose qu'on ressent, c'est quelque chose qui, de par
son ampleur, d'après sa masse critique, vient nous rejoindre sans pouvoir être en mesure de
l'expliquer.

1625 On ressent des fois l'esprit du lieu dans des lieux cultes, dans des églises, dans des temples.
Puis c'est quelque chose qui rejoint un peu la nature, mais aussi le travail de l'âme de l'Île-
d'Orléans. Je me suis inspiré, il y a un document, je l'ai mis en référence dans mon mémoire par
rapport à L'Isle-Verte, à savoir, c'est un mélange, bon, de la nature, l'île, c'est le fleuve, c'est les
1630 champs, mais c'est aussi les bâtiments patrimoniaux, mais c'est cet amalgame-là de ces choses-là
qui nous fait ressentir l'esprit du lieu.

Possiblement que la Côte-de-Beaupré avait la même chose il y a certaines années, on y
retrouvait le fleuve, les champs, les vieilles maisons; ils avaient même le privilège de voir l'Île-
1635 d'Orléans. Mais aujourd'hui, la masse critique est devenue plus résidentielle, la masse critique n'est
plus le champ, n'est plus les bâtiments patrimoniaux.

Donc l'esprit du lieu est vraiment important à regarder.

1640 Peut-être aussi d'autres exemples d'esprit de lieu, pour bien expliquer le propos, je pense au
parc de Val-Jalbert. Il y a une chute, une chute comme on peut en retrouver quelques-unes au
Québec, mais le fait d'avoir une masse critique de bâtiments qui se ressemblent, qui ont une
unicité, il y a un esprit du lieu. Puis même s'il y a eu des nouveaux bâtiments qui ont été intégrés
de façon harmonieuse, l'esprit du lieu n'a pas disparu.

1645 Puis peut-être des mauvais exemples d'esprit du lieu perdu, je pourrais faire référence au
Manor Trent à Drummondville que tout le monde voit sur le bord de l'autoroute 20 en traversant la
rivière Saint-François. Bien, quand on s'assoit devant le manoir Trent, on peut pas dire qu'on
ressent le même esprit du lieu que monsieur Trent pouvait avoir en regardant autour de la
1650 propriété. Aujourd'hui, c'est une autoroute, puis il y a beaucoup de véhicules qui passent.

Ça fait que si je feuillette rapidement le mémoire, le premier point que je voulais faire
ressortir, bien, c'est l'uniformité des styles architecturaux à l'Île-d'Orléans. On parlait tout le temps,
tout à l'heure, souvent de la lourdeur d'obtention de permis. Puis quand on regarde le plan de
1655 conservation, on fait référence à quatre-cinq (4-5) types de bâtiments architecturaux. Si c'était,
d'entrée de gamme, dire, bien, pour se construire à l'île, voici les modèles de bâtiments que vous
pouvez vous construire, il n'y en aurait plus de lourdeur, puis on pourrait maintenir l'uniformité de
l'île puis conserver l'esprit du lieu.

1660 Je connais des gens qui se sont établis à Magog, des villes comme Magog où ce qu'il y a des quartiers où ce que, voici les styles de maisons, c'est en bois, c'est pas en CanExel, c'est en brique, c'est pas en brique de béton, c'est clair, net, précis. Les gens vont là, puis c'est pas compliqué, puis ça permet l'uniformité.

1665 Puis on regarde les maisons, j'ai mis des photos justement dans le mémoire, sachant que vous auriez beaucoup de choses à lire, je me suis dit, peut-être que des photos, ça simplifierait le processus. Mais on voit qu'il y avait une uniformité dans le temps, mais que dans les quarante-cinq (45) dernières années, il s'est construit tout autre chose qui contrastait.

1670 Il y a une autre chose aussi, bien, ce qui est important de se rappeler, c'est qu'un style champêtre n'est pas un style patrimonial. Donc c'est là qu'on empiète dans une zone grise qui devient compliquée. Puis pour avoir parlé avec des gens qui se sont construits à l'île, si tu tiens ton bout, tu réussis à avoir ce que tu veux avoir! Donc si on abandonne, on l'a pas, mais si on poursuit, on réussit à l'avoir.

1675 Donc si on établissait des styles architecturaux, bien, on viendrait de régler tous ces problèmes-là. Donc ça, c'est un point que je voudrais apporter.

1680 Puis si on regarde à la page 7 du mémoire, j'ai mis en photos deux (2) maisons, une ancestrale, puis une nouvelle, puis à part de regarder la façade du toit de l'ancienne maison qu'on peut voir qui est concave un peu, on n'est pas capable de différencier laquelle qui est la récente et la nouvelle.

1685 Donc il y a des gens, de leur propre initiative, ont décidé d'aller vers cette avenue-là, puis ça, ça l'a nullement nui à l'esprit du lieu de l'île.

1690 Puis par contre, bien, il y a d'autres cas où ce que, juste ici à Saint-Pierre, on a un cas où ce que des résidences ont été construites, où ce que le bâtiment est magnifique, puis près de cinq cents mètres (500 m) tout à côté, des condos styles contemporains qui contrastent complètement. Puis là, je vous parle pas des choses construites dans les années quatre-vingt ou quatre-vingt-dix, je vous parle de choses dans les deux (2) ou trois (3) dernières années.

Ça fait que ça, ça fait le premier point par rapport aux styles architecturaux.

1695 Le deuxième point, c'est la grandeur des terrains. Si je fais référence, le milieu rural québécois, une terre normale, ça avait neuf arpents (9 arp) de large, un arpent (1 arp), c'est deux cents pieds (200 pi), puis un arpent (1 arp), c'est un poteau de téléphone. Donc à tous les neuf (9) poteaux de téléphone, normalement on retrouvait une maison. Donc ça, c'est la masse critique

d'avoir un esprit de lieu de campagne. Plus serré que ça, bien là, on se rapproche de plus en plus vers le quartier résidentiel.

1700

Puis si je vous montre les photos à la page 8 du rapport, c'est des photos que j'ai prises dernièrement, avec les maisons en construction, on a vraiment l'impression de se promener dans n'importe quelle région du Québec où ce qu'on est en développement domiciliaire.

1705

Donc l'esprit du lieu doit être préservé aussi par la dimension des terrains. Puis une des notions de dimension de terrains, si on prend une certaine proposition de ce que j'ai vu, un dix mille mètres carrés (10 000 m²) de terrain, déjà, ce serait une action concrète qui viendrait établir des règles, des balises pour la construction neuve de bâtiments à l'île.

1710

Le troisième point, c'est le morcellement. Tantôt, je vous disais un exemple de protection du territoire agricole, une maison se construit parce qu'il y a un terrain qui est séparé à un moment donné. Si je prends juste l'exemple de la propriété que j'habite actuellement, c'est un terrain qui a été morcelé dans les années quatre-vingt d'une terre agricole.

1715

Le propriétaire construit une maison, quand est venu le moment – puis ce terrain-là avait soixante mille pieds carrés (60 000 pi²), excusez-moi si je passe du métrique à l'impérial ou à d'autres systèmes, il avait soixante mille pieds carrés (60 000 pi²), il a construit une résidence. Quand est venu le moment de vendre sa maison, c'était bien plus payant de vendre un terrain de trente mille pieds carrés (30 000 pi²) puis de vendre la maison avec le trente mille pieds carrés (30 000 pi²). Ça fait que là, en partant, on vient de doubler les maisons.

1720

Puis pour morceler le terrain, bien, il y avait une petite pointe de deux pieds par trois pieds (2 pi x 3 pi) zonée vert. Ça fait que si ça avait été juste le point de dire, on ne morcelle pas du terrain agricole même s'il faisait deux pieds par trois pieds (2 pi x 3 pi), bien, on se serait limité à une maison. Mais il y a eu dérogation à ce niveau-là, puis là, on a eu deux (2) terrains, puis maintenant, il y a deux (2) maisons.

1725

Donc je crois que cesser le morcellement, jumelé avec des terrains de dix mille mètres carrés (10 000 m²), bien, on viendrait mettre quelque chose de clair pour préserver l'esprit du lieu.

1730

Le quatrième point que j'avais, bien, c'était la protection des vues. Quand j'ai fait mon mémoire, puis vous regardez à la page 12, j'ai fait le tour de l'île, puis de trouver des vues où ce qu'on voit plus de maisons ou en tout cas pas de maisons récentes, ils sont rares.

1735

Puis ironiquement, j'ai mis une photo sur la route Prévost avant la construction de deux (2) nouvelles résidences il y a un (1) an ou deux (2), puis cette vue-là, on avait vraiment une vue sur les champs avec la ville de Québec en arrière-plan, puis avec la construction des deux (2)

1740 nouvelles maisons – j'avais pris la photo avant quand j'ai vu qu'ils avaient commencé à excaver – puis la photo d'aujourd'hui, bien, c'est la vue de deux (2) arrière-cours avec un champ puis la ville de Québec en arrière-plan. Donc la protection des vues est bien importante.

1745 Puis souvent on parle, protection des vues, c'est qu'aussitôt qu'il y a de quoi qui est construit, on ne peut plus revenir en arrière. Puis aussi, en notion d'architecture patrimoniale, la notion de réversibilité est bien importante.

1750 Là, je fais du coq-à-l'âne un petit peu, mais toujours dans la protection des vues, une maison patrimoniale, si je mets des fenêtres dans un autre matériau que le bois, mais que remplacer la fenêtre, c'est réversible, mais au moins, si pour des raisons X, les fenêtres de bois étaient pas économiquement abordables pour la personne, ça a fait en sorte que pour vingt-vingt-cinq (20-25) ans, on a protégé l'intégrité du bâtiment, bien, la réversibilité est importante.

1755 J'ai des amis qui avaient rénové dans le coin de Saint-Grégoire, dans la région de Trois-Rivières, une maison patrimoniale, puis ils avaient fait tout leur possible pour préserver, puis le propriétaire qui a acheté, il a coupé le mur de béton pour mettre une porte patio. Ça, c'est malheureux, mais ça, tu peux pas revenir en arrière. Donc autant au niveau du bâtiment que des vues, ce qui est important, c'est la réversibilité des interventions.

1760 Donc avec ça, on permet de maintenir l'esprit du lieu. Donc ça fait partie de mon quatrième point.

1765 Donc c'est ça. Si je résume! Des styles architecturaux, des terrains de dix mille mètres (10 000 m²), cesser le morcellement de nos terres agricoles, puis la protection des vues.

1765 Ça faisait le tour des points que je voulais apporter.

PAR LE PRÉSIDENT :

1770 Est-ce que vous suggérez que pour préserver l'esprit du lieu de l'Île-d'Orléans, on pourrait pas construire de maisons contemporaines?

PAR M. STEVE GÉLINAS :

1775 À mon avis, non. Bien, c'est toujours une notion de masse critique. Comme je faisais référence tantôt à Val-Jalbert, les maisons typiques, il y en a peut-être une trentaine, une quarantaine, avoir un bâtiment qui s'intègre bien, même si le style, on voit que c'est pas une maison d'origine, elle s'intègre dans le milieu.

1780 Il faut garder une uniformité, l'esprit du lieu. Je fais souvent une référence avec mes amis de l'esprit du lieu, puis là, je m'en vais vraiment ailleurs, mais on regarde les motos, des Harley-Davidson, elles sont toutes pareilles. Mais si on les regarde de proche, elles sont toutes différentes.

1785 C'est la même chose qu'il faut avoir. Puis c'est ça, les maisons de l'Île-d'Orléans. On regarde les maisons sur le village de Saint-Jean, puis j'en ai mis une photo à la page 3, les maisons une à côté de l'autre, elles sont comme toutes des Harley-Davidson stationnées une à côté de l'autre. Il y en a une qui a le toit rouge, l'autre a le toit vert, l'autre a le toit bleu, elles sont toutes semblables, mais elles sont toutes différentes. Mais là, si je viens mettre un autre type de moto à l'intérieur des Harley-Davidson, bien là, je viens de briser un peu l'ambiance puis l'esprit.

1790 Je vais chercher loin l'exemple, mais c'est un peu ça. C'est pas parce qu'on impose un style qu'on peut pas être unique avec sa maison.

PAR M. SERGE FILION :

1795 Juste une question d'éclaircissement, parce que vous semblez avoir, en tout cas, plusieurs bonnes visions sur l'aménagement et l'urbanisme. Vos recommandations, est-ce qu'elles s'appliqueraient uniformément à la grandeur de l'île ou si vous faites une différence entre les zones agricoles, les zones villageoises, les zones de villégiature, les zones de chalet, peu importe, les forêts?

1800 **PAR M. STEVE GÉLINAS :**

Bien, un, le territoire agricole, ça, je n'y toucherais pas. En tout cas, ça, c'est mon opinion.

1805 L'autre chose, c'est la notion de densification que je parlais tantôt. Quand on est dans le milieu rural, il y a une certaine cadence de maisons. Quand on roule, les maisons arrivent à une certaine fréquence; si on arrive avec une certaine fréquence ou densité plus élevée, bien là! On va à la densification de village ou on va à la densification rurale, mais on peut pas avoir un milieu des deux (2) à la grandeur de l'île, sinon ça va être de faire un tour de quartier résidentiel.

1810 Puis on le ressent, là. Les gens avant nous disaient, ah, je suis allé à l'île, il y a de quoi de spécial. Aujourd'hui, les gens aiment encore ça, qu'est-ce que tu as aimé à l'île, ah, j'ai mangé du chocolat à Sainte-Pétronille, le pain est bon à Saint-Jean, puis je suis monté à l'observatoire à Saint-François pour regarder Cap-Tourmente. On l'entend de moins en moins le spécial de
1815 quelque chose.

1820 Puis il y a la notion de bois aussi, des forêts. On n'en a pas parlé, j'en ai pas parlé aussi dans mon mémoire, mais une maison en plein milieu d'un champ, nouvellement construite, qui n'est pas bien entourée d'arbres ou de sapins, il y a quelque chose à faire à ce niveau-là. Puis je dis pas qu'il faut pas faire de développement. Mais quand on fait le tour de l'île, il faut garder l'esprit du lieu.

PAR M. SERGE FILION :

1825 Vous avez donné l'exemple de la route Prévost, mais la route des Prêtres, celle qui est dans le centre de l'île, le Mitan, une seule maison de banlieue, un seul panneau-réclame, puis il n'y a plus de paysage là.

PAR M. STEVE GÉLINAS :

1830 Exactement. Puis justement, j'ai mis dans le mémoire à la page 13 des photos qu'on voit, je sais pas si c'est le site de la MRC ou de l'Île-d'Orléans, prenez les quatre (4) photos, puis mettez-y un bungalow ou un cottage de style campagnard dans chacune de ces photos-là, puis il n'y a plus personne qui veut venir visiter l'Île-d'Orléans, là.

1835 **PAR M. SERGE FILION :**

Donc bâtir au bon endroit.

1840 **PAR M. STEVE GÉLINAS :**

1845 Construire au bon endroit, puis d'avoir une uniformité architecturale. Je suis pas historien, mais pourquoi que les gens dans le temps s'imposaient une uniformité de maisons? Pourquoi que les gens s'achètent des Harley, puis ils veulent les personnaliser? C'est parce qu'il y a un sentiment d'appartenance, il y a un sentiment d'uniformité, un sentiment d'unicité à travers la collectivité. Je pense que c'est ça qui anime ces gens-là, les motocyclistes d'aujourd'hui ou les gens du temps. Je crois qu'il faut donner des balises pour qu'on refasse revivre cette façon-là de construire à l'île.

1850 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'ai un petit peu de misère à suivre quelque chose, là. Je comprends la volonté de chercher une unité de style, de rechercher un esprit du lieu, etc.

1855 J'ai de la misère à comprendre cette volonté de construire aujourd'hui comme on construisait il y a cent cinquante (150) puis il y a deux cents (200) ans. Pour reprendre votre analogie avec les

Harley-Davidson, est-ce que vous achèteriez aujourd'hui une voiture aux allures d'une voiture de 1950? J'ai un peu de misère à suivre ça, là.

1860 **PAR M. STEVE GÉLINAS :**

1865 Bien, si vous regardez les exemples que j'ai mis dans les maisons à la page 5, on en a une en bas, c'est une maison récente, puis elle n'est pas construite pièce sur pièce, puis elle a un solage de béton, puis le toit est en bardeau d'asphalte. Mais le commun des mortels qui fait le tour de l'île à soixante-dix kilomètres-heure (70 km/h) n'y a vu que du feu. On n'a pas brisé l'esprit du lieu.

1870 Puis si ça fait en sorte que dans dix (10) ou quinze (15) ans on atteint le maximum bâti à l'Île-d'Orléans, puis que là, comme monsieur disait tantôt, c'est un privilège, puis c'est juste des gens bien nantis ou peu importe, bien, on en mettra des toits de cuivre sur les maisons à ce moment-là, mais au moins, on va avoir préservé l'esprit du lieu.

1875 Même chose à la page 7, les deux (2) maisons que je mets en référence, il y en a une qui est neuve, il y en a une que c'est une maison centenaire, puis on les regarde, puis honnêtement, à part regarder le faite de la maison, on n'est pas en mesure de différencier laquelle est laquelle. Puis à cent pieds (100 pi) du chemin, laquelle qui est une fenêtre en bois, laquelle est en PVC, je ne suis pas capable de vous le dire, là.

1880 **PAR M. SERGE FILION :**

Juste une petite question, vous permettez, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT :

1885 Oui.

PAR M. SERGE FILION :

1890 Une petite question d'éclaircissement. Si je vous comprends bien, c'est, dans le fond, l'harmonisation des milieux bâtis. Vous êtes pas opposé à une insertion contemporaine dans un ensemble villageois, c'est une question de rapport de force ou une question d'équilibre.

1895 Si on faisait un village entier, je sais pas, moi, cinq cents (500) maisons contemporaines dans Saint-Pierre, bien, c'est fini du secteur historique. Mais qu'on en mette, je prends l'exemple de Charlesbourg, la bibliothèque, il y a un bâtiment secondaire qui a été fait, extrêmement

contemporain à l'arrière, mais la masse critique, c'est l'allure du moment où Jean Talon a établi les premiers colons, puis le siècle suivant, jusqu'en 1850 à peu près.

PAR M. STEVE GÉLINAS :

1900

Mais la masse critique est tellement minimale à l'île qu'on peut pas se permettre d'aller avec d'autres styles. On regarde la Caisse populaire à l'entrée de l'île, Desjardins sont réputés pour faire des concours d'architecture dans leurs bâtiments, puis d'essayer d'oser, mais à l'île, ils ont été conservateurs, puis ça s'est bien intégré.

1905

C'est la notion aussi d'esprit du lieu. Quand on stationne sa voiture, quand on vient faire le tour de l'Île-d'Orléans, à gauche, à droite, c'est un champ; déjà, on s'imprègne du côté agricole de l'île. Mais construisez deux-trois (2-3) restaurants tout le tour de la station-service à l'entrée de l'île, on va être comme n'importe où au Québec en train de mettre de l'essence dans le milieu d'un village, là. Ça fait qu'il faut préserver le territoire agricole, il faut avoir une uniformité.

1910

Puis c'est dans les points, moi, que je mettais en renforcement, mais il y a moyen d'offrir des programmes de subventions pour rendre plus conforme aux styles originaux de l'Île. Parce que souvent, les bâtiments construits dans les années quatre-vingt-dix, c'était dans les plus simples, c'est droit avec un toit à angle à la grandeur, il n'y a rien de plus facile à transformer que ce type de résidence là.

1915

Donc il faut avoir une vision, il faut se dire, bon bien, combien de maisons qu'on est prêt à accueillir à l'île, combien l'île est prête à accueillir de maisons, puis de se donner des balises.

1920

Parce que si on veut rendre, comment je pourrais dire, la perfection, c'est quand on n'est plus capable d'enlever rien. Ça fait que là, le plan de conservation, il est loin d'être parfait, parce qu'il y en a du stock à enlever dedans. Mais il faut le penser, le raisonner, mettre des balises, mettre des choses concrètes que dans sa plus simple expression, ça va être très clair que quelqu'un qui veut s'établir à l'île, qui veut rénover à l'île ou qui veut se construire à l'île, voici les balises, et c'est simple.

1925

Plus qu'on laisse de gris, plus c'est compliqué. Ça fait que je pense qu'il y a moyen d'épurer le plan de conservation, de faire en sorte que ce soit simple, puis sans lourdeur administrative. Puis si on pense que ça va prendre trop de temps, bien, à la limite, il y a peut-être lieu de mettre un moratoire sur la construction, là.

1930

Tu sais, les municipalités veulent sûrement construire pour avoir des revenus de taxes, mais il y a deux (2) façons d'avoir des revenus de taxes, soit que tu construises des nouvelles maisons

1935 ou les maisons existantes prennent de la valeur. Puis pour créer de la valeur, il faut créer de la rareté. Ceux qui ont des actions en Bourse, c'est un peu le principe de ça. Il faut créer de la valeur.

Il y a divers moyens d'arriver aux fins qu'on recherche, là.

1940 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On vous remercie, monsieur.

PAR M. STEVE GÉLINAS :

1945

Merci beaucoup.

1950

UNE ÎLE UNE VISION

PAR Mme ANN MUNDY :

Monsieur Jacques Côté.

1955

PAR M. JACQUES CÔTÉ :

1960

Bonsoir. En premier, j'ai été mandaté par le mouvement «Une île une vision» pour représenter le conseil d'administration. J'aimerais excuser le président qui est retenu à l'étranger, Jacques Paradis, il aurait aimé beaucoup être là personnellement.

Voici, «Une île une vision», c'est un mouvement citoyen qui favorise l'unification des six (6) municipalités du territoire de l'Île-d'Orléans en une seule grande municipalité.

1965

Nous apprécions le dépôt du projet de plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans. C'est une activité et une démonstration qui démontrent la nécessité de la valeur du regroupement de tous les Orléanais sur un sujet commun d'importance.

1970

Alors notre manque de compétence sur le sujet de la conservation nous empêche de nous exprimer sur les aspects techniques du plan proposé. Par contre, madame Thiffault qui est architecte au service des municipalités de l'Île-d'Orléans, lors de la rencontre du 21 janvier dernier, a proposé des méthodes internationales de la codification des bâtiments patrimoniaux, et puis cette intervention-là nous confirme qu'on a les compétences requises à l'Île-d'Orléans pour prendre en charge un plan de conservation du patrimoine historique bâti et aussi du bâti à venir.

1975

Alors nous souhaitons que le futur maire ou la future mairesse de notre territoire puisse prendre en main cette responsabilité-là, puis de gérer ce plan de conservation du patrimoine de l'Île-d'Orléans.

1980

De toute manière, comme les représentants du ministère le mentionnaient le 21 janvier dernier, le Ministère a toujours la volonté de travailler avec le milieu, et puis les municipalités concernées.

1985

On se réfère au texte de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec qui a été adoptée le 19 octobre 2011, et à l'article 165 qui permet à une municipalité de faire la demande de transfert de responsabilités. C'est ce que nous soutenons qui serait la chose à faire dans une éventuelle municipalité réunie administrativement. Parce que présentement, dans un souci d'équité, on trouve qu'on en a beaucoup parlé, et puis que présentement, c'est beaucoup à la carte, même s'il y a des directives du ministère quant à la protection du patrimoine.

1990

Les règles, sans mentionner qui que ce soit, ça a été mentionné à quelques reprises, ne sont pas toujours respectées. Et puis en ce sens-là, je vous fais fi de l'article 165 qu'on a déposé ici, qui permet à une municipalité de prendre en charge le plan de conservation du patrimoine; nous, ce que nous préconisons, c'est la création d'un fonds qui va gérer l'ensemble des subventions ou des crédits qui pourraient être accordés aux gens qui veulent restaurer des bâtiments historiques.

1995

Alors cela pourrait être sous forme de crédit de taxes ou avec une aide du ministère et puis une aide du gouvernement municipal réunifié. Et nous prétendons que les six (6) municipalités ensemble, en mettant l'indice de richesse foncière en commun, on serait en mesure de répondre à cette commande-là.

2000

C'est sûr que c'est pas écrit tel quel dans le document qu'on vous a présenté, mais c'est un peu l'essence de notre propos et puis pourquoi on est ici ce soir. On dit que la responsabilité doit être donnée à la municipalité et aux citoyens qui l'habitent, parce qu'ils savent vraiment, puis ça l'a été démontré à plusieurs reprises, comment ils ont à cœur de protéger leur milieu.

2005

Il y a eu cet après-midi monsieur Barthe et madame Filion, j'aimerais saluer leur intervention justement à cet effet, des gens qui se sont consacrés au patrimoine, et on s'est connu dans l'île. Monsieur Barthe a donné de son temps, madame Filion aussi, et puis ce sont des gens de qualité qui contribuent à leur manière pour préserver le caractère unique de notre île.

2010

Alors nous, on prétend qu'il y a vraiment pas de problème de richesse à l'Île si on réunit toutes nos ressources, autant humaines que financières, on pourra être à mieux de pouvoir gérer ce qui se passe au point de vue décision.

2015 Il y avait l'exemple tout à l'heure de quelqu'un qui a mentionné à Saint-Jean des fils électriques, l'enfouissement, les citoyens se sont prononcés contre. C'est sûr qu'ils regardent les taxes, combien ça coûte.

2020 Et puis à cet égard, monsieur Marco Langlois, cet après-midi, a fait une intervention au nom de madame Lina Labbé qui est absente, de Saint-François, je suis un citoyen de Saint-François, et il est vrai qu'à Saint-François, l'indice de richesse foncière n'est pas le même qu'à Sainte-Pétronille ou à Saint-Pierre. Mais si on met nos ressources ensemble et puis qu'on n'est pas tout seul dans une plus petite municipalité à supporter la restauration d'un bâtiment qui coûte une fortune, bien à ce moment-là, on répartit la dépense, et puis en fait, ce n'est pas un bâtiment qui nous appartient à nous à Saint-François en tant que tel, ça appartient à toute l'Île, et toute l'Île sera gagnante.

2025 Alors nous, ce que nous disons, c'est qu'en fait, ça va nous permettre de développer un plan de mise en valeur commun de notre île. Il est important de conserver le passé. On n'est pas là pour juger le passé, on est là pour présenter le futur, comment on devrait éventuellement travailler de concert avec le ministère, mais d'une façon vraiment sans intérêts personnels.

2030 Parce que la structure actuelle, avec une MRC et six (6) maires, c'est sûr que les maires à la MRC amènent leur opinion personnelle; même si le conseil, à titre d'exemple, est en faveur de tel ou tel projet, si le maire personnellement est contre, il va défendre son propre point de vue personnel. Il n'est pas obligé de tenir compte du conseil municipal, et puis c'est local.

2035 Alors à ce moment-là, si on regarde une vue d'ensemble de toute l'Île-d'Orléans, je pense qu'on serait mieux équipé pour faire face au défi qui nous attend de développer l'île tout en respectant tout ce qui est présentement bâti.

2040 C'est sûr qu'en se promenant partout dans le monde, on voit très bien des trucs contemporains qui se marient très très bien avec des trucs nouveaux. Je donnerai comme exemple, quand on a construit la pyramide au Louvre, il y en a qui se sont levés et ont dit, c'est scandaleux, mais en fait, ça s'insère, ça a été accepté. La tour Eiffel, c'était scandaleux, puis c'est pareil aujourd'hui, personne voudrait toucher à ça.

2045 La même chose avec l'Île-d'Orléans. Il faut respecter le passé, être de notre temps, mais il faut aussi comprendre qu'il va y avoir des besoins pour des jeunes familles à l'avenir, puis qui ont peut-être pas les moyens de se permettre une maison ancestrale à un million de dollars (1 M\$). Il faut être honnête, là. si on veut atteindre un équilibre au point de vue humain à l'île, qu'il y ait des jeunes familles qui viennent renflouer notre population, parce qu'on peut pas être juste des gens retraités qui se permettent des belles maisons secondaires, là, à un moment donné ça devient déséquilibré.

2055

Alors recréer le noyau humain, c'est bizarre, mais ça fait partie du patrimoine, parce que le patrimoine humain est au centre de toute vie rurale ou urbaine. Alors si on n'a pas un équilibre là-dedans, si on n'arrive pas à favoriser un équilibre en ce sens-là, je pense qu'on a beau restaurer toutes les belles bâtisses, bien, ça va devenir un musée à ciel ouvert, alors c'est pas vraiment ce qu'on veut. On veut quelque chose de vivant et de respectueux.

2060

Alors écoutez, à part ça, c'est sûr qu'on a parlé des fils électriques, l'entrée de l'île, le pont, la numérotation à l'île, c'est sûr que si on reste figé dans le passé, que les chiffres commencent à un village, puis ça finit; moi, les gens chez moi, je sais plus où je suis rendu, ils sont au téléphone, je comprends pas, tu as une numérotation, comment ça se fait que tu es au 112A, puis je suis rendu au 8000. Écoute, ça change, ça recommence. Il faut peut-être être de notre temps puis renuméroter.

2065

2070

Ça nous empêchera pas de respecter le caractère de l'île. Il faut s'ajuster aux changements, c'est ce que nous disons. On ne mettra pas une autoroute à l'île. C'est sûr qu'une piste cyclable, il y en avait pas dans le temps, mais une piste cyclable, de nos jours, c'est un besoin qui est actuel. On n'est pas contre cela.

2075

Alors écoutez, nous, on veut une île forte, progressiste, et puis soucieuse du passé mais tournée vers le futur avec les citoyens puis les citoyennes de l'Île. Je peux vous dire merci pour votre attention. C'est à peu près l'essentiel de notre intervention, on va pas s'étirer pour que ce soit trop politique, mais bon, on pensait qu'on se devait de mentionner notre vision. On représente une tranche importante de la population.

2080

Il y a quand même une tranche importante qui croit que les administrations réunies seraient à mieux de servir et de desservir la population, autant du point de vue de la protection du patrimoine que du reste. Enfin, voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

2085

Merci. Nous sommes en consultation publique, donc toutes les interventions sont les bienvenues, mais vous comprenez que nous ne souhaitons pas et que nous n'allons pas intervenir dans un débat politique dont l'issue vous appartient.

PAR M. JACQUES CÔTÉ :

2090

Nous le comprenons très bien.

PAR LE PRÉSIDENT :

2095 Merci monsieur.

FRANÇOIS BOUFFARD

2100

PAR Mme ANN MUNDY :

 Monsieur François Bouffard.

2105

PAR M. FRANÇOIS BOUFFARD :

 Bonsoir. Merci beaucoup de me donner l'occasion de m'adresser à vous, et je remercie beaucoup votre grande ouverture et vos orientations.

2110

 Aux membres du Conseil du patrimoine culturel du Québec, je vous remercie de me donner l'occasion – d'abord, je veux me présenter! François Bouffard, je suis un résident saisonnier de Saint-Laurent Île-d'Orléans, dans l'espoir d'y devenir un résident permanent.

2115

 Alors je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer et de poser des questions sur le plan proposé pour la conservation du patrimoine du territoire de l'Île-d'Orléans. Je ne suis pas un expert en patrimoine, mais je connais des expériences ou je vis des expériences, mon épouse et moi, personnelles à transiger avec le ministère de la Culture et des Communications sur ce sujet, dans le contexte du remplacement d'un chalet saisonnier par une construction neuve à l'Île-d'Orléans.

2120

 Donc mon intervention se portera en premier lieu sur les processus d'autorisation qui ne sont pas bien expliqués dans ce projet et qui souvent créent énormément de problèmes pour les Orléanais.

2125

 Dans un deuxième temps, je suis inquiet du peu d'attention sur le sujet de développement durable.

2130

 Et finalement, à mon avis, ce projet de plan de conservation devrait être complété ou accompagné d'une section de mise en valeur du patrimoine. Et je sors de mon texte pour prendre l'expression de monsieur Filion, d'un plan de vision de l'Île-d'Orléans et du caractère spécifique de l'Île-d'Orléans.

2135

Au niveau du processus! Aujourd'hui, les processus de demandes d'autorisation de modification, de rénovation ou de construction de bâtiments sur les propriétés du territoire de l'Île-d'Orléans est très complexe et comporte beaucoup d'intervenants et de juridictions, ce qui, en somme, prend beaucoup de temps.

2140

À mon avis, un seul organisme devrait administrer et gérer toutes les demandes des citoyens. Cet organisme devrait être situé sur l'Île-d'Orléans.

2145

Mon expérience personnelle de transiger avec les fonctionnaires du ministère de la Culture et des Communications me pousse à suggérer ce changement. Ceux-ci ne connaissent pas l'Île-d'Orléans, ne viennent jamais sur place pour apprécier les demandes faites et se fient à des informations sur le Web comme Google Maps ou SketchUp pour se familiariser au site en question. Ceci est totalement inacceptable.

2150

De plus, je propose qu'il y ait plus de transparence sur le processus de demandes d'autorisation de la part de l'organisme qui gèrera le plan de conservation. Par ceci, je veux dire que les citoyens devraient avoir accès à des tableaux de bord ou rapports mensuels concernant le nombre de demandes par catégories de demandes, du temps de réponse à ces demandes, du nombre de projets approuvés et rejetés, etc., etc. Ce qu'on appelle de la transparence.

2155

À ce point de vue, j'ajoute aussi le commentaire ou la suggestion faite par madame Thiffault, l'architecte de l'Île-d'Orléans, qui demande des cartes indiquant spécifiquement les limites des cinq (5) secteurs énumérés par le plan de conservation. Ceci faciliterait la compréhension du document.

2160

Et malgré ce que monsieur Lizotte disait, je pense que c'est tout à fait possible de réaliser ces démarcations sur le territoire de l'île.

2165

Également, je crois que les intervenants de la rencontre du 21 janvier ont démontré que la loi et le plan de conservation proposé sont trop vagues sur des sujets comme le recouvrement des toits, le volume des excavations, qui est nouveau dans la loi. Qu'est-ce qui empêche d'être plus précis, plus objectif dans un plan de conservation ou dans une loi? Je pense que monsieur Gosselin l'a bien exprimé ce soir aussi, et madame Delisle aussi.

2170

Finalement, nous avons besoins de clarification sur la préséance des divers organismes impliqués. On passe par la municipalité, par la MRC pour obtenir des permis, le ministère de la Culture et des Communications a son mot à dire qui est le mot final et finalement, on peut toujours aller à votre service et demander des avis. Et finalement, bien, il y a peut-être d'autres sources à faire.

Tout ça, c'est vraiment compliqué pour un citoyen.

2175 Du côté du développement durable, dans une mouvance générale de protection de l'environnement, je pense qu'il n'y a personne qui est contre ça, je suis surpris de ne rien voir concernant la préservation du patrimoine et de mise en valeur dans un contexte de développement durable.

2180 Le document de présentation du ministère ne le mentionne qu'à un endroit, le concept de développement durable, et c'est à la page 3 en référant à la Loi sur le patrimoine culturel où on dit «et dans une perspective de développement durable». C'est la même chose pour le document officiel du MCC.

2185 Or ceci pose les questions suivantes, et il pourrait y en avoir plusieurs, est-ce qu'on peut bâtir un bâtiment à l'Île-d'Orléans avec un toit à capteur d'énergie solaire? Est-il possible d'installer une éolienne? Est-ce que les foyers à combustion de bois naturel seront toujours permis? J'ai pas de réponses.

2190 Vous et les gens du ministère qui sont sûrement les spécialistes, et peut-être demander au ministère de l'Environnement d'intervenir. Et ça, ce ne sont que quelques questions, parce qu'il pourrait y en avoir beaucoup d'autres, mais posées par des gens plus compétents que moi.

Alors pourquoi ne pas profiter de ce moment de réflexion pour aborder ce sujet de développement durable?

2195 Je sors un peu de mon texte ici, juste pour dire que nous aujourd'hui, en 2015, tous les gens qui vivent à l'Île-d'Orléans ou qui visitent l'Île-d'Orléans sommes choyés de pouvoir voir, apprécier les bâtiments qui ont été faits par nos ancêtres. Moi, je suis un Bouffard, une famille souche. Mon grand-père est né ici à l'Île-d'Orléans sur la terre où Jacques Bouffard a mis ses pieds ici, en 1668. Ça me fait plaisir d'y revenir, et je veux y revenir au nom des Bouffard de mon grand-père.

2200 Mais je me pose la question, dans trois cents (300) ans d'ici, les gens vont dire quoi de l'Île-d'Orléans? Est-ce que c'est des bâtiments de six cents (600) ans ou cinq cents (500) ans ou est-ce que les bâtiments qui seront bâtis en 2015 feront aussi partie du patrimoine de 2315, si je puis dire? Et ça, je vois rien dans le document de plan de conservation ou de fins de mise en valeur ou encore, pour rejoindre votre point, de vision de l'Île-d'Orléans qui en met sa valeur.

Je suis pas un expert, mais je me pose juste ces questions-là.

2210 Finalement, au sujet de la mise en valeur, je ne comprends pas pourquoi les documents proposés ne mentionnent rien sur la mise en valeur du territoire de l'Île-d'Orléans. Et je rejoins les commentaires faits par monsieur Gauthier aujourd'hui et l'autre jour, et ceux de monsieur Filion aujourd'hui, et aussi, pourquoi ne pas profiter de cet exercice pour non seulement voir à la

2215

conservation des bâtiments importants pour lesquels je suis entièrement d'accord, et qu'on doit faire tout ce qui est possible pour conserver, aider les gens à conserver et à garder en valeur ces bâtiments.

2220

Mais aussi du paysage de l'Île-d'Orléans. Je pense ici à l'élimination des tours des fils à haute tension qui ne sont pas la création de nos ancêtres et qui appauvrissent depuis trop longtemps le décor bucolique de l'île. La même chose pour les systèmes électriques et autres portées de câbles sur les poteaux dans les centres de villages de l'île. Pourquoi ne pas privilégier ou exiger même leur disparition?

2225

De plus, qu'en est-il d'avoir un règlement de restauration ou d'obligation de mise en forme des bâtiments défraîchis? Il y en a trop de bâtiments défraîchis sur l'île, et qui ont un laisser-aller déplorable. Pourquoi ce plan de conservation là n'est pas là aussi pour demander d'avoir un plan de maintenir et d'améliorer les bâtiments qui défraîchissent. Je pense que des gens ont fait une présentation par rapport aux bâtiments agricoles, c'est malheureux de voir ces bâtiments disparaître, il y en a trop qui ont disparu dans les dernières années. Le plan n'en parle pas du tout, des bâtiments agricoles.

2230

Voici mon point de vue, puis je vous remercie beaucoup. Si vous avez des questions, je sais pas qu'est-ce que je peux répondre, mais ça me fera plaisir d'y répondre.

2235

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le plan de conservation qui est proposé répond à quelques-unes de vos questions?

2240

PAR M. FRANÇOIS BOUFFARD :

Répond à quelques-unes, mais comme je l'expliquais, on reste trop sur notre appétit sur le plan. Et aussi pour les maisons, comme si on a à changer – vous savez, il y a encore beaucoup de roulottes, les terrains, des droits acquis, des roulottes qui sont sur les terrains de l'Île-d'Orléans, on ne fait rien pour ça.

2245

Je pense qu'ensemble, si on voulait se donner un vrai plan, un plan de vision pour l'Île-d'Orléans, qu'est-ce qu'on fait pour ces roulottes-là qui sont là! Essayons d'aider les gens à enlever ça, à améliorer. Des vieux chalets, des vieux trucs qui passent pas le temps, qui ne passeront pas le temps. Faisons en sorte de faire des choses.

2250

Donc le plan est muet sur ces choses-là.

PAR M. SERGE FILION :

2255 Je veux juste vous rassurer, là, dans l'esprit des urbanistes, des aménagistes, des architectes, ce qu'il y a de plus durable, c'est le patrimoine. Quand une maison est rendue qu'elle a quatre cents (400) ans, on parle pas de porter-jeter. Donc soyez rassuré.

2260 Je veux dire, la préservation des écosystèmes, madame Filion en parlait cet après-midi, remarquables sur l'île, les forêts mixtes laurentiennes, les boisés dans les escarpements, c'est tous des éléments, ça, qui garantissent les milieux naturels sur le bord du fleuve.

Il y a un solide ancrage, sauf que c'est pas dit clairement.

2265 **PAR M. FRANÇOIS BOUFFARD :**

Oui, vous avez raison, monsieur. Mais je reviens quand même à la question, une maison qui est construite cette année, est-ce qu'elle fera partie du patrimoine dans trois cents (300) ans? Vous, vous êtes plus expert que moi pour répondre à ça.

2270

PAR M. SERGE FILION :

Je vais vous répondre comme César Auguste : quand je détruis un palais, c'est pour en faire un plus beau!

2275

PAR M. FRANÇOIS BOUFFARD :

J'aime bien ça, je vais le retenir d'ailleurs.

2280

PAR M. SERGE FILION :

Je parle pas en son nom, là.

PAR M. FRANÇOIS BOUFFARD :

2285

Je voudrais juste rajouter un commentaire sur les interventions que monsieur Gagnon a faites. Vous avez dit, par rapport à ce que monsieur Gosselin a mentionné au niveau des contraintes, oui, pour les terres agricoles, moi, que je connais pas, mais sûrement que c'est une contrainte, mais pour le remplacement d'une roulotte, d'un vieux chalet par un bâtiment beaucoup plus approprié, mettant en valeur, à la fois une valeur – quand on parle de valeur, c'est de l'argent aussi – une valeur foncière améliorée, une valeur visuelle à améliorer et qu'aujourd'hui, quand

2290

vous allez au ministère, vous avez des contraintes. Si vous voulez entendre parler de contraintes, ça, c'est des vraies contraintes.

2295 Je voulais juste rajouter ce point-là, parce que je pense que c'est important. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2300 Merci beaucoup monsieur Bouffard.

NOÉMIE LABBÉ

2305 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Alors notre dernière intervention de la soirée, Noémie Labbé.

PAR Mme NOÉMIE LABBÉ :

2310 Bonsoir tout le monde. Donc Noémie Labbé, je suis native de l'Île-d'Orléans et résidente à Sainte-Famille.

2315 Je crois que je vais vous lire mon mémoire, parce qu'en fait, il a seulement trois (3) pages écrites en gros, donc je pense que j'ai le temps de lire ça. Donc il va comme suit!

2320 Considérations générales! Ayant vécu sur l'Île-d'Orléans à Sainte-Famille depuis ma naissance et ayant des parents qui ont contribué de différentes manières à la préservation du patrimoine non seulement bâti mais aussi naturel, culturel, éducatif et historique de l'Île-d'Orléans, j'ai toujours cru en l'importance de la préservation du patrimoine.

2325 Aussi, je crois qu'il est important que nos autorités municipales puissent compter sur un outil qui permettra non seulement à leurs employés d'analyser les demandes de permis, mais qui les aidera à veiller sur le patrimoine architectural de l'Île-d'Orléans.

2330 Toutefois, le projet de plan de conservation qui nous a été présenté récemment m'apparaît davantage un condensé de vœux rédigés par des fonctionnaires qui sont bien habiles avec des formules idéalistes. Bien que je sois comme la majorité d'entre nous pour la vertu, force est de constater que de nombreuses mesures favorisées ou privilégiées par le ministère de la Culture et des Communications sont déjà exigées et ce, peu importe la capacité de payer des demandeurs de permis.

2335 Or, l'Île-d'Orléans, comme toutes les régions du Québec, n'échappe pas aux fluctuations du marché de l'habitation. Aussi, l'exigence que les propriétaires de maisons ancestrales remplacent le revêtement de leur toiture actuelle par des matériaux tels la tôle à la canadienne, à baguettes ou bardeau de cèdre, est déraisonnable. Si les citoyens n'ont pas les moyens de refaire leur toiture avec de tels matériaux, ils devront faire du rafistolage au détriment de l'aspect visuel global.

2340 L'environnement et le futur patrimoine bâti. Voulant continuer à vivre sur l'Île-d'Orléans, d'autant plus que je gagne ma vie sur cette île, j'ai fait l'acquisition d'un terrain il y a quelques années. Ce terrain est situé à Saint-François, mais toutes les maisons qui l'entourent sont des constructions relativement récentes. Lorsque j'ai effectué des démarches auprès de la municipalité pour obtenir un permis de construction, je me suis butée à une série d'exigences qui ne devraient pas être appliquées dans tous les contextes.

2345 Par exemple, le plan de conservation précise que la ligne faîtière de la toiture devrait être parallèle au chemin Royal, alors que plusieurs maisons voisines ont une toiture dans le sens contraire. Je comprendrais une telle exigence si ma future maison était placée au centre d'une enfilade de maisons ancestrales, mais ce n'est pas le cas.

2350 En outre, cette exigence nous prive d'avoir une fenestration nous permettant de profiter des magnifiques paysages de l'Île-d'Orléans. Nos ancêtres en ont fait fi parce que les techniques de construction étaient peu développées et qu'ils se préoccupaient davantage d'avoir moins d'ouvertures pour garder leurs maisons plus au chaud.

2355 Force est de constater que les techniques de construction ont évolué et que nous ne sommes plus contraints à réduire le nombre de fenêtres pour pouvoir conserver notre chaleur. L'analyse de mon plan a été faite à la lettre et ne tient nullement compte de mon environnement, ce qui aura pour effet d'en briser l'harmonie.

2360 A-t-on oublié qu'il y a six (6) municipalités sur l'Île-d'Orléans et que chacune a déjà sa personnalité, ses caractéristiques architecturales et que c'est précisément ce qui fait le charme de l'Île-d'Orléans? Je travaille dans le domaine agrotouristique, et c'est l'un des commentaires que nous entendons le plus souvent.

2365 Je comprends l'importance qu'il y ait une certaine harmonie entre le patrimoine bâti et ce qui deviendra le futur patrimoine bâti de l'Île-d'Orléans. Mais je trouve important que cette harmonie se reflète aussi par zones d'habitation.

2370 D'ailleurs, dans les années quatre-vingt, le MCC avait compris qu'il était préférable d'encourager la construction de maisons différentes des maisons ancestrales pour justement que

les nouvelles maisons permettent aux anciennes maisons de se démarquer. À cet effet, j'ai une proposition.

2375 Pour aider les fonctionnaires municipaux dans la prise de décision pour les nouvelles constructions, je suggère que le MCC propose un catalogue de modèles de maisons, apparence extérieure seulement, qui pourraient être acceptables. D'ailleurs, ça a été mentionné tout à l'heure que ça faciliterait les choses un petit peu pour tout le monde. Cela nous épargnerait des frais d'architecte à répétition et un investissement considérable de temps pour en arriver à avoir un plan qui soit enfin accepté. Parce que tout le monde va être d'accord avec ça, le temps, c'est de
2380 l'argent.

Autre paragraphe! Donc un permis pour le creusage et la venue d'archéologues! Lorsque j'ai assisté à la séance de consultation publique, il a été question que le MCC exige un permis pour le creusage. Encore ici, pourquoi une exigence aussi large et qui ne tient pas compte des besoins élémentaires des citoyens? Lorsque j'aurai obtenu mon permis de construction pour ma future maison, c'est certain que j'aurai à creuser un trou pour une fosse septique. Pourquoi demander encore un permis et augmenter ainsi un travail bureaucratique?
2385

Je crois ne pas être la seule qui trouve que c'est bien assez lourd comme ça. On devrait aussi tenir compte de l'historique des trous creusés sur un terrain. Par exemple, des trous creusés pour vérifier le type de champ d'épuration ou pour le réaménagement d'une fosse septique, la réparation de tuyauterie d'alimentation électrique souterraine, la réparation d'une conduite d'eau du puits extérieur à la maison, la pose de drains agricoles, etc.
2390

Chose certaine, les Amérindiens n'ont pas habité tous les mètres carrés sur l'Île-d'Orléans, ni nos ancêtres français d'ailleurs. Il serait donc surprenant de retrouver des artefacts partout sur l'Île-d'Orléans.
2395

J'ai encore une proposition. Donc pour ne pas augmenter inutilement la bureaucratie et les exigences envers les résidents de l'île qui en font les frais, je propose que le MCC détermine des zones où il y aurait possiblement eu jadis une occupation du sol.
2400

Par la suite, on pourra sensibiliser les habitants de l'île à l'importance d'informer le MCC, si jamais des artefacts étaient découverts dans des lieux où personne n'aurait pu prévoir qu'il y avait eu occupation du sol. Et j'ose espérer que les contribuables n'auront pas à assumer les frais de ces recherches archéologiques.
2405

Il vaudrait mieux informer les citoyens et susciter leur collaboration pour en faire ainsi des partenaires pour la sauvegarde du patrimoine, plutôt que d'adopter des mesures coercitives qui viendront détruire des relations de partenariat.
2410

En conclusion! Si le MCC veut préserver le patrimoine bâti, je considère qu'il est de son devoir de respecter les droits fondamentaux de ceux et celles qui ont investi et qui continuent d'investir pour que l'Île-d'Orléans soit avant tout un milieu de vie exceptionnel, tout en préservant ses caractéristiques patrimoniales.

2415

Je sais pas si vous avez des questions, commentaires ou des plaintes, c'est le moment.

PAR Mme LISE MARTEL :

2420

Vous, est-ce que vous avez des plaintes par rapport à tout le processus que vous avez suivi? Parce que vous avez dit que vous aviez une résidence que vous vouliez construire.

PAR Mme NOÉMIE LABBÉ :

2425

Oui, c'est ça. En fait, je trouve que c'est très très lourd et je vois pas vraiment d'uniformité.

Tout à l'heure, j'en ai parlé un petit peu vite, là, mais comme les unités de style, au niveau du paysage, bien, c'est difficile un petit peu à suivre, j'ai de la misère à me positionner. Par exemple, je pourrais vous donner un exemple, je parlais de la ligne faîtière de la toiture.

2430

En fait, j'ai vu récemment deux (2) nouvelles constructions, une dans le village de Sainte-Famille et une au début de Saint-François. C'est deux (2) garages qui sont construits avec la ligne faîtière opposée, finalement perpendiculaire au chemin Royal, ce qui est censé être contraire à ce qui est proposé dans le plan. Donc j'ai de la misère à comprendre pourquoi ce serait accepté pour un garage et non pas pour une maison, par exemple. Donc j'ai de la misère à me situer là-dedans.

2435

PAR Mme ANN MUNDY :

Mais pour votre maison, est-ce que vous avez regardé les orientations relatives aux nouvelles constructions, puis est-ce que ça vous apparaissait clair ou contraignant?

2440

PAR Mme NOÉMIE LABBÉ :

Oui et non, contraignant quand même. Je vous dirais, c'est sûr que quand on parle, admettons, je donne un exemple, les portes patio, c'est pas favorisé, c'est les portes françaises. Les «bay windows», c'est pas favorisé, les lucarnes sont favorisées.

2445

Mais au niveau des coûts, c'est sûr qu'à un moment donné, ça a un impact. C'est sûr que moi, je suis née sur l'île, j'ai grandi sur l'île, j'ai jamais déménagé, je suis tout le temps restée ici,

2450 mon plus gros déménagement, ça va être de passer de Sainte-Famille à Saint-François, donc quand même!

2455 Mais je veux pouvoir rester sur l'île sans être obligée de refiler une hypothèque à mes futurs petits-enfants. Je pense qu'il y a moyen de faire quelque chose de bien mais en n'étant pas toujours dans les matériaux extrêmement coûteux, avoir un toit en bardeau de cèdre.

2460 Je peux vous dire que moi, je suis d'accord avec ça dans la mesure où on peut se le payer ou dans la mesure où il y a des subventions disponibles, mais ça, c'est pas tout le monde qui peut en profiter.

2465 Puis oui, habiter sur l'île, c'est un privilège, mais je pense que ça devrait pas être réservé juste aux gens qui ont beaucoup d'argent. Il faudrait que les gens puissent pouvoir habiter sur l'île, faire quelque chose de bien, même s'ils ont pas nécessairement – même s'ils ne sont pas millionnaires, finalement.

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, merci beaucoup.

2470 **PAR Mme NOÉMIE LABBÉ :**

Ça me fait plaisir.

2475

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

2480 Alors cette dernière intervention met fin à cette consultation publique qui portait sur le plan de conservation de l'Île-d'Orléans.

2485 Je tiens à vous remercier tous de la richesse de vos interventions, du temps que vous avez consacré à les préparer, et de passer avec nous aujourd'hui. La qualité de votre écoute également.

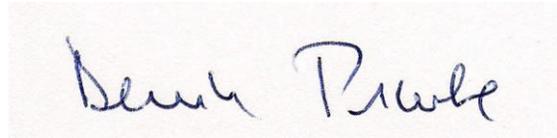
Je tiens à remercier nos techniciens qui nous ont accompagnés tout au long du processus, merci, et à nos conseillers. Vous savez, nous, on est les gens du Conseil, mais on est appuyé par des gens qui nous aident beaucoup, comme l'historien Jacques Saint-Pierre, comme l'archéologue

2490 Gisèle Piédalue, comme la conseillère en patrimoine Sophie Morin et comme l'historien Denis Boucher. Alors merci à vous tous.

Merci également à Corinne Gustin qui fait tout arriver finalement. Si elle était pas là, il n'y aurait pas de consultation.

2495 Alors merci à tous et bonne soirée. Au revoir!

2500 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

A handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx". The signature is written in a cursive style and is centered on a light-colored rectangular background.

DENISE PROULX, s.o.

2505